

COMMUNICATION  
au Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005

OBJET

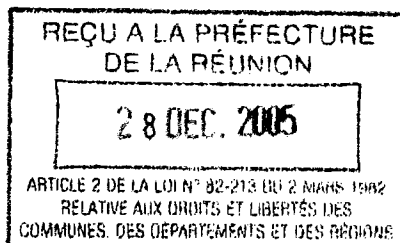
**RAPPORT 2004 DE LA CINOR**

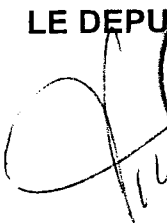
(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément aux dispositions de l'Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion m'a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement pour 2004.

*NB Le Rapport au Conseil de la Communauté -complété de la Délibération correspondante- portant sur le Compte Administratif 2004 de la CINOR, vous est également communiqué en annexe.*

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.



LE DEPUTE  
  
MAYOR DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE REUNION

René-Paul VICTORIA

CINOR

## RAPPORT D'ACTIVITE

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

28 DEC. 2005

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 15/12/2005  
En annexe à la Délibération N°

LE MAIRE



## **SOMMAIRE**

<b><u>I – COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b>	<b>Page : 1 à 4</b>
<b><u>II – COMPETENCE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</u></b>	<b>Page : 4 à 7</b>
<b><u>III – COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b>	<b>Page : 7 à 10</b>
<b><u>IV – COMPETENCE AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES</u></b>	<b>Page : 10 à 12</b>
<b><u>IV – COMPETENCE DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS</u></b>	<b>Page : 12 à 16</b>
<b><u>VI – COMPETENCE DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS (SUITE)</u></b>	<b>Page : 17 à 19</b>
<b><u>VII – COMPETENCE ENVIRONNEMENT</u></b>	<b>Page : 19 à 22</b>
<b><u>VIII – COMPETENCE ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>Page : 22 à 26</b>

# RAPPORT D'ACTIVITES

Conformément aux dispositions de l'article 5211-39 du CGCT, je vous adresse le rapport d'activités de la CINOR arrêté au 30 septembre de l'année en cours accompagné du compte administratif arrêté par le Conseil Communautaire en date du 28 juin 2005.

## **I. COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Conformément aux orientations budgétaires 2005, le rapport d'activités de l'année 2005 en matière de **développement économique** se décline autour des **trois axes suivants** :

### **1. LA CONFORTATION DES POLES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION ECONOMIQUES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE**

#### **1.1 La Technopole de la Réunion**

Suite à un appel d'offres infructueux lancé en 2004 pour la réalisation du centre de ressources et de l'unité de restauration, l'objectif affiché était la recherche de l'optimisation du plan de financement en essayant de mobiliser à nouveau les fonds FEDER mais aussi, en l'absence de financements extérieurs, de redimensionner le projet grâce à une réduction du programme en conservant un ensemble cohérent et fonctionnel à l'équipement.

Les efforts conjugués de la CINOR et de l'équipe de maîtrise d'œuvre n'ont pas permis tout au long de cette année, compte tenu du parti architectural issu du concours, d'obtenir un projet réduit, fonctionnel et compatible avec la seule participation de la Communauté en l'absence définitive de concours financiers extérieurs.

De nouvelles pistes de réflexion sont à l'étude actuellement sur d'autres montages financiers et de portage de l'opération afin d'envisager le démarrage des travaux de cet équipement au second semestre 2006. Ces réflexions intègrent également le dossier du pôle de restauration avec une dimension supplémentaire de recherche d'exploitants.

En ce qui concerne les autres grands équipements attendus, l'Université vient de démarrer le chantier de son parc universitaire dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2007 et la CINOR a défini les conditions de mise à disposition du foncier d'assiette sur la technopole pour l'implantation d'un cyclotron permettant ainsi le dépôt du permis de construire de cet équipement de recherche.

L'accueil des entreprises se poursuit à un rythme soutenu puisque onze nouvelles entreprises ont été agréées, la commercialisation de la première tranche du « Village d'Entreprises » s'est achevée et la livraison de l'opération immobilière « Rodrigues II » est programmée fin 2005- début 2006.

Par ailleurs, les études d'une nouvelle tranche du programme immobilier « Village d'Entreprises » ont été engagées par le concessionnaire SODIAC permettant d'envisager le démarrage des travaux courant 2006.

Enfin, l'ensemble des études pour la réalisation de la partie de voie de piédon dans la ZAC est achevé.

.../

Sur le volet animation, l'association Technopole a organisé ou participé à un nombre plus important de manifestations que l'année précédente et est reconnue aujourd'hui par ses partenaires publics ou privés pour ses missions et compétences dans le domaine de l'innovation.

## **1.2 Le pôle d'activités de la Mare**

Le pôle d'activités de la Mare se concrétise avec la réalisation d'une partie des travaux pour la réalisation de l'espace public central d'une superficie de 5450 m<sup>2</sup> et l'inauguration du programme d'immobilier privé de la SCI Cour La Mare (bâtiment A).

Les bâtiments B et C de l'ancienne usine ont été démolis et seront remplacés par deux nouveaux immeubles de bureaux/ateliers et restaurant d'affaires. Les travaux de construction doivent être engagés début 2006.

L'ancien grappin de l'usine après un diagnostic sécurité mené en 2005 sera réhabilité en 2006.

## **1.3 Réhabilitation et extension du Parc des Expositions et des Congrès Auguste Legros**

Pour cette opération prioritaire dont l'objectif est de porter l'ensemble du parc de 13 500 m<sup>2</sup> de hall d'exposition à 22 900 m<sup>2</sup>, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent et ont permis de valider la phase APD en restant dans l'enveloppe financière initialement arrêtée.

Parallèlement, l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès, à l'issue de la procédure de Délégation de Service Public initiée en avril 2004, s'est achevée par la signature du contrat avec la SEM NORDEV le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

## **2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DIVERSIFIEE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES**

A côté du développement de pôles stratégiques, la CINOR a poursuivi en 2005 sa politique visant à proposer une offre alternative d'accueil à destination des entreprises du secteur artisanal, de la petite industrie du commerce et des services.

### **2.1 Zone d'Activités Intercommunale de Commune Bègue à Sainte-Suzanne**

Après l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en novembre 2004, les négociations foncières pour un règlement amiable des acquisitions ont été les enjeux essentiels de cette année 2005.

Plusieurs propositions ont été faites aux propriétaires principaux sans toutefois permettre la signature d'un protocole d'accord. Finalement, après de nouvelles rencontres et échanges un compromis de vente devrait être signé courant décembre 2005 laissant ainsi envisager le démarrage des travaux de cette opération au premier semestre 2006.

.../

### **2.2 Parc d'activités du Triangle**

Grâce à un suivi soutenu de la commercialisation, toutes les parcelles ayant été attribuées en 2004 ont connu un démarrage des travaux de construction des locaux privés d'entreprises et trois entreprises nouvelles ont été agréées.

Parallèlement, la Communauté a donné son accord pour le lancement d'un nouveau programme d'immobilier d'entreprises « Thalès » porté par la SODIAC, destiné à accueillir des activités tertiaires et commerciales en conformité avec les critères d'agrément de la ZAC.

### **2.3 Zone d'Activités Chemin Neuf à la Montagne**

Ce projet de zone d'activités de proximité a été intégré dans le PDU de Saint-Denis en révision et le Conseil Communautaire a approuvé le 24 juin 2004 la passation d'une convention publique d'aménagement à la SODIAC.

Cette opération d'aménagement n'a pas permis d'aboutir à un stade opérationnel à ce jour pour plusieurs raisons :

- absence de maîtrise totale du foncier d'assiette de la future ZAC compte tenu de l'occupation par des habitations et activités du site ;
- contraintes techniques et financières liées au chiffrage d'aménagement du site (remblaiements, programme équipements publics) ;
- taille de la zone à aménager nécessitant de redéfinir la procédure d'aménagement (ZAC ou lotissement pour un terrain de 9 500 m<sup>2</sup>) ;
- terrain situé en zone R2 du Plan de Prévention des Risques (PPR mouvements de terrains).

Pendant, la désignation effective d'un maître d'œuvre va permettre la poursuite et l'achèvement des études réglementaires de ZAC.

#### **2.4 Offre de services : l'espace Entreprises « événementiel et séminaires » de Bois Court**

La réalisation de cette opération correspond aux objectifs de développement et de diversification des offres d'accueil d'activités touristiques sur le territoire de la CINOR, de satisfaire aux nouvelles exigences qualitatives du milieu économique en matière d'organisation d'événementiels, et de lieux de séminaires, de valorisation du potentiel touristique/affaires du territoire Communautaire en contribuant à la création d'activités et d'emplois.

Suite à la désignation du maître d'œuvre, les études ont été lancées en 2005 et la phase PROJET vient de s'achever.

L'objectif est le démarrage des travaux courant du premier trimestre 2006 avec une livraison des locaux au premier trimestre 2007.

### **3. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

#### **3.1 La couverture géographique en offre de connexion internet ADSL**

Les besoins en débit des différentes communautés d'utilisateurs identifiés par l'étude de la CINOR concernant la stratégie de développement du haut débit sur son territoire a permis aux opérateurs notamment France Telecom de mesurer le potentiel commercial existant et à venir : l'année 2005 a donné lieu à l'ouverture du répartiteur ADSL de BAGATELLE et de DEUX RIVES couvrant ainsi à 95% la population de Sainte-Suzanne. De ce fait, la Cyber-base créée par la CINOR à DEUX RIVES en collaboration avec la Commune a pu bénéficier de l'accès Internet à haut débit.

#### **3.2 La création d'une infrastructure nouvelle et performante (fibre optique) sur la Technopole**

La CINOR a autorisé la société MEDIALIGHT et CANAL PLUS à utiliser des fourreaux Telecom de la Technopole. Ces deux sociétés échangent des fichiers via la fibre optique avec ANTENNE REUNION.

Par ailleurs, une autorisation a été donnée à France Telecom concernant l'implantation d'un « Shelter » sur la Technopole pour une offre aux entreprises des débits jusqu'à 30Mbit/s.

#### **3.3 La mise en place d'un outil de proximité au service des citoyens : la cyber-base**

La Commune de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont réalisé les travaux de conformité des locaux recevant la Cyber-base, conformément aux recommandations émises en ce sens par la CINOR.

La Cyber-base de Sainte-Marie implantée à la Médiathèque et celle de Sainte-Suzanne au CASE de DEUX RIVES sont déjà équipées en mobiliers, matériels informatiques et panneaux de signalisations.

La formation pédagogique des animateurs a été assurée par la Cité des Sciences.

La labellisation de l'espace Cyber-base est prévue fin décembre 2005 conjointement par le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations pour une ouverture au public début février 2006.

Concernant les deux Cyber-bases de Saint-Denis, à savoir : Chaudron et Bas de la Rivière, la CINOR a lancé les ordres de service pour l'acquisition des mobiliers, matériels et logiciels informatiques pour une installation prévue fin 1<sup>er</sup> trimestre 2006, date à laquelle la Commune de Saint-Denis aura terminé les travaux dans ses locaux.

## **II. COMPETENCE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Les grandes opérations initiées en 2003 sont en phase d'études opérationnelles avant travaux. D'autres aménagements touristiques dits de proximité se sont achevés cette année.

La CINOR continue de participer au financement de l'Office de tourisme intercommunal en vue de la réalisation de ses missions.

### **1. Saint-Denis**

#### *Le site du mausolée à la Redoute*

Les travaux d'aménagement paysager ont été réalisés conformément au calendrier prévisionnel de l'opération et un plan de financement définitif a été arrêté. La participation finale de la CINOR s'élève à hauteur de 84 925, 46 € pour un montant global des travaux de 377 597,36 € T.T.C.

#### *La villa Carrère*

*Compte tenu de l'indisponibilité des crédits sur la ligne 11.04.12 de l'actuel DOCUP, la CINOR a suspendu temporairement l'avancement de l'opération dans l'attente de trouver des nouvelles subventions.*

*Suite à une réaffectation des crédits sur ladite ligne de financement, la CINOR a précisé le programme comme demandé par la DRAC.*

Un nouveau plan de financement a ainsi été validé et agréé en vue d'un démarrage des travaux début 2006.

#### *Le front de mer de Saint-Denis*

Concernant le parc aquatique, suite au concours classé sans suite en 2004, l'autorisation de lancer une nouvelle procédure a été validée en février 2005. Un réajustement du programme a à cette occasion été effectué avec une nouvelle estimation de l'enveloppe financière de l'opération. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en décembre 2005 et un nouveau dossier de demande de financement auprès de l'Europe a été établi.

La consultation « conception réalisation » initiée pour les aménagements balnéaires n'a pu aboutir en raison d'inadéquations techniques et financières des dossiers des deux groupements candidats ayant répondu, et a donc été déclarée infructueuse. Une procédure négociée a été relancée. La période d'août à octobre 2005 a été consacrée à la négociation avec ces groupements. Un nouveau coût de l'opération ainsi qu'un nouveau plan de financement des études de conception ont été validés. L'approbation du marché a lieu en décembre 2005.

A la demande de la Ville de Saint-Denis, l'opération « aménagements urbains » a été arrêtée et transférée en vue d'une maîtrise d'ouvrage communale.

En ce qui concerne les études routières pour la traversée du Barachois, à l'issue de la première phase d'études préliminaires et de trafic, le dossier avant-projet sommaire est en cours de réalisation.

Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la valorisation des jardins du Barachois et des abords de la bibliothèque départementale sont achevées pour la partie conception. Les marchés de travaux ont été attribués en septembre et la préparation du chantier est en cours. Les financements auprès de l'Europe et de l'Etat sont acquis. La participation finale de la CINOR s'élève à hauteur de 300 202 € pour un montant global des travaux de 1 058 392 € T.T.C.

### La zone de loisirs du Colorado

Dans le cadre de la concertation publique initiée au deuxième trimestre 2004, la CINOR a organisé une exposition entre avril et mai 2005 sur les conclusions des avants projets de la zone de loisirs et de l'extension du golf du Colorado. Une réunion publique s'est tenue à la fin de cette exposition. La CINOR a approuvé en juin 2005 le bilan de la concertation préalable.

Le dossier projet réalisé pendant l'année 2005 propose une estimation conforme à celle de l'avant projet remis en novembre 2004. Un dossier de demande de subvention a été établi au titre de la sous-mesure 11.05.03 du DOCUP 2000-2006 pour la zone de loisirs à l'exception de la réalisation du pôle tennis qui fait l'objet d'une demande au titre du FRDE.

Enfin, une enquête publique au titre du Code de l'environnement a lieu depuis le 28 novembre jusqu'au 13 janvier 2006. Parallèlement, un dossier de déclaration au titre de ce même code a été déposé en préfecture en octobre pour instruction par le service de la police de l'eau.

### L'extension du golf du Colorado

Le conseil communautaire a approuvé en mars l'avant projet ainsi que le plan de financement prévisionnel des travaux en vue de solliciter les subventions auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Le dossier d'enquête publique au titre du Code de l'environnement est en cours d'élaboration. En outre, les relevés topographiques nécessaires pour la phase projet sont en cours.

Dans l'attente des travaux, la CINOR a octroyé à l'association Golf Club du Colorado une subvention annuelle de 25 000 € afin de lui permettre d'assurer le bon fonctionnement du golf.

### Le centre des sciences et des énergies naturelles

Le programme a été achevé courant 2005 et un dossier de consultation des concepteurs pour la réalisation du centre a été réalisé.

### Les équipements spécifiques

Le programme a été achevé courant 2005 et un dossier de consultation des concepteurs pour la réalisation du restaurant, du club house de tennis et du centre de location de VTT a été réalisé.

## **2. Sainte-Marie**

### La création d'un golf à 18 trous sur le domaine du Bruquier

Les études préliminaires et d'avant-projet sommaire ont été remises respectivement en juin et octobre 2005. La finalisation des études tenant compte des choix pris en termes d'aménagement golfique, du bâtiment du club house et d'irrigation des parcours interviendra début 2006.



### Aménagement du parc de Bois Madame

La CINOR suit actuellement la réalisation des travaux d'aménagement touristique sur le parc débutés en novembre 2005 et dont le montant global s'élève à 760 990 € H.T.

Elle a complété ce programme par l'aménagement du plateau de sports collectifs sur le site. Une subvention dans le cadre de la mesure C411.2 du FIDOM a été sollicitée pour financer à hauteur de 50 % ces travaux complémentaires.

### Réaménagement du port de Sainte-Marie

Le conseil a approuvé le programme, le coût de l'opération et des premières études en phase conception, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant. Des recherches de financement sont en cours compte tenu de l'indisponibilité de crédits sur les sous-mesures concernées découlant du réajustement financier du DOCUP 2000-2006 intervenu en juillet 2005.

La consultation des maîtres d'œuvre est en cours.

## **3. Sainte-Suzanne**

### La zone de loisirs Bocage-Niagara

Le marché de maîtrise d'œuvre passé initialement avec le groupement SODEXI / PERRAU / SOGREAH / BEST a été résilié. Un nouveau maître d'œuvre a été désigné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint en septembre. L'élaboration des dossiers projet et d'enquête publique est en cours.

Le programme a été réactualisé afin d'exclure d'une part les équipements non réalisables rapidement compte tenu des contraintes réglementaires actuelles sur le site, et d'autre part les ouvrages d'art prévus initialement pour franchir le canal de dérivation. Une voie située au Sud du périmètre a été intégrée au programme. La validation de ce nouveau programme et du nouveau coût de l'opération au stade avant-projet a été approuvée en décembre 2005 par le conseil communautaire.

Une subvention pour les travaux liés aux activités sportives a été acquise auprès de la Région pour un montant de 500 000 €.

### La CPA Marina

Le compte rendu annuel à la collectivité sera approuvé par le conseil communautaire du 19 décembre 2005.

En raison de la faible estimation des domaines sur le foncier, aucun accord amiable n'a encore été conclu.

### Les travaux de protection contre les inondations de la rivière Sainte-Suzanne et du ruisseau Foutac

L'enquête publique relative à l'endiguement de la rivière Sainte-Suzanne est finalisée. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le dossier de consultation des entreprises est en préparation. Il est à noter que les travaux ne pourront démarrer qu'après autorisation des services de l'Etat accordée au titre de la loi sur l'eau.

### La réalisation d'un stade d'eau vive

L'avant-projet et le plan de financement prévisionnel des travaux ont été approuvés. Le dossier d'enquête publique au titre de la loi sur l'eau a été déposé en préfecture. Le dossier projet est en cours d'élaboration.

Une demande de subvention est en cours d'instruction par la Direction départementale de la jeunesse et des sports pour l'Etat d'une part, et par la Région d'autre part.

### L'aménagement du phare de Bel Air

La valorisation du jardin du phare ainsi que la création du bâtiment destiné à accueillir l'antenne de l'Office de tourisme intercommunal sont achevées.

Le local a été remis à l'Office qui assure en outre l'entretien du jardin.

### **L'Office de tourisme intercommunal du Nord de la Réunion**

Suite à son approbation en juin 2005, un contrat d'objectifs a été signé entre la CINOR et cette association au titre de l'année en cours.

Les termes de cette convention prévoient l'octroi d'une subvention de 353 790 € à cette association chargée notamment de l'accueil, de l'information, l'animation et la promotion touristique sur le territoire de la CINOR.

## **III. COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. ETUDE D'AMENAGEMENT**

#### **1.1 Lancement du Schéma de Cohérence Territoriale**

Après avoir défini et mis en place le périmètre SCOT et les modalités de concertation en 2004, la CINOR, en 2005, avec l'assistance du bureau d'études CITADIA a véritablement engagé la démarche d'élaboration du SCOT.

Le calendrier prévisionnel de l'élaboration du SCOT prévoyait pour 2005 : la réalisation du diagnostic qui sera intégré au rapport de présentation lors de la finalisation du document et les premières réflexions sur le Projet de Développement et d'Aménagement Durable.

Le diagnostic enrichi des remarques des personnes associées sera remis fin novembre.

Les premières réunions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se sont tenues début septembre avec les élus de la CINOR.

#### **1.2 Numérisation du cadastre**

La cellule SIG de la CINOR a produit en 2005 plus de 1 000 cartes.

Afin de développer et d'optimiser l'information et les échanges de données par le système d'information géographique, la CINOR a lancé un marché pour la numérisation du cadastre des communes de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne ; celui de la commune de Saint-Denis étant déjà numérisé, la CINOR a pris à sa charge la mise au norme nécessaire.

Ce marché dont le coût s'élève à environ 21 000 € sera finalisé en décembre. Ainsi, les 3 communes et la CINOR disposeront du cadastre sous format informatique. Ces données seront mises à jour par la Direction Générale des Impôts.

Cette vulgarisation de l'information s'est faite à travers la signature d'une convention-cadre avec l'Etat et les partenaires associés à la démarche.

## **2. HABITAT**

### **2.1 Structuration du bourg de Terrain Elisa à Sainte-Marie**

Cette opération poursuit 3 objectifs majeurs :

- éradiquer l'habitat insalubre sur le bourg
- structurer le bourg existant
- étendre le bourg

Elle a été engagée par la CINOR en 2003 sous la forme d'une Convention Publique d'Aménagement et d'un mandat d'étude et de réalisation de travaux confiés à la SEMADER.( délibération Conseil Communautaire octobre 2003)

2005 a permis :  
au titre de la CPA :

de procéder aux études pré-opérationnelles de la RHI qui a permis de calibrer les besoins et d'établir plus précisément le bilan et le programme de la RHI dont le coût s'élève à environ 7 135 000 € avec une subvention attendue de l'Etat à hauteur de 5 708 000 € et une participation CINOR à 1 427 000 € .

L'aboutissement de négociations amiables pour l'achat des terrains de la SCI SOREPRIM situés dans le périmètre de l'opération permettant l'extension du Bourg existant

au titre du mandat :

l'année 2005 est consacrée aux études de maîtrise d'œuvre nécessaire pour la réalisation des travaux de VRD, et de réseaux d'assainissement.

Le début de travaux pour cette opération est attendue pour début 2<sup>ème</sup> semestre 2006 ce qui est conforme au calendrier prévisionnel.

## **2.2 La Structuration du Bourg de Saint Bernard**

La CINOR participe au projet de structuration de bourg de Saint-Bernard en prenant en charge les travaux d'aménagement de requalification de la rue du Père Raimbault dans le cadre d'un mandat d'étude et de réalisation de travaux confié à la SODIAC à la fin 2003.

2004 a vu le lancement des consultations pour retenir un maître d'œuvre, pour designer un prestataire pour la réalisation d'une étude hydraulique et un dossier loi sur l'eau selon les dispositions du Code des Marchés Publics. Une consultation a aussi été réalisée pour une mission de géomètre.

En 2005, les études préalables ont continué : Lancement et finalisation de la consultation du CSPS, finalisation du dossier loi sur l'eau et dépôt en Préfecture et poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

Le DCE a été validé. La SODIAC et la CINOR travaillent actuellement en vue de la consultation des entreprises. Les pièces administratives de l'appel d'offres sont actuellement en phase de vérification.

Il est prévu pour la fin de l'année de lancer avis d'appel public à concurrence pour une remise des offres début 2006.

Le coût de cette opération s'élève à 1 626 484 € TTC.

## **2.3 Participation CINOR dans le cadre de la RHI multi-site du centre-ville de Saint-Denis : acquisition des parcelles 11 et 14 rue des Sables**

La CINOR, fin 2004 s'est portée acquéreur de 2 parcelles sises 11 et 14 rue des sables à Saint-Denis pour un coût d'acquisition s'élevant à 475 000 € conforme à l'avis des domaines.

Cette opération s'inscrit dans la mise en oeuvre du PLH intercommunal. Il s'agit pour la CINOR de participer à la Résorption de l'Habitat Insalubre du centre ville de Saint-Denis. Ces parcelles avaient été effectivement identifiées dans le cadre de la RHI multi-sites instituée sur le centre-ville.

L'objectif est de reloger les quelques 30 familles qui y logent dans des logements décentés puis de démonter ou réhabiliter les bâtiments existants de ces 2 parcelles pour en faire des opérations de logements sociaux.

Pour ce faire la CINOR simultanément à l'acquisition de ces biens, a procédé à la signature d'un bail emphytéotique à la SODIAC à l'euro symbolique pour la mise en œuvre de cette opération de relogement et de construction de logements sociaux.

### **3. PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES**

#### **3.1 Acquisitions Foncières**

**- pour l'amélioration des routes: voie d'accès et VIC : coût : environ 40 000 €**

chemin Bègue-Dugain à Sainte-Suzanne (5 propriétaires)  
Talus de l'Espérance (5 propriétaires)  
Aménagement de la zone d'accès de Saint-François : chemin des brumes  
Aménagement de la zone d'accès du Brûlé  
Rue Mère Thérèse à Sainte-Marie

#### ***Immobilier d'entreprises :***

local Canal Réunion et ICV Mascareignes dans ZA Finette à Saint-Denis:  
coût 926 000 €

#### ***Aménagement Touristique Zone du Bocage :***

opportunité d'une acquisition amiable conforme à l'avis des domaines avec  
la propriétaire de la parcelle AH 85 . coût 140 000 €

#### **3.2 Obtention et formalisation de mises à disposition à titre gracieux par convention autres que celles avec les communes membres:**

#### ***Aménagement touristique du Mausolee :***

convention de transfert de gestion avec l'Armée

#### ***- Sentier Littoral :***

- convention de mise à disposition avec le Département à titre gracieux
- convention de mise à disposition avec le Conservatoire de l'Espace Littoral

- Régularisation des emprises foncières pour la mise en place d'abribus et de bornes à verre

#### **3.3 Négociations en cours :**

Poursuite des procédures de négociations amiables, on peut signaler :

- Terrain d'assiette de la médiathèque intercommunale à Sainte-Suzanne : projet de compromis entre la CINOR et la SEMAC en cours

- Terrain d'assiette du Zénith :

attente de finalisation des négociations amiables avec le Conseil Général  
rédaction projet d'acte en cours pour cession terrain d'assiette avec l'Etat

- Terrain d'assiette du Pôle Environnement :

accord sur cession amiable obtenu avec la SAFER  
conclusion cession amiable en cours avec le Groupe Bourbon

- Terrain d'assiette STEP Sainte-Suzanne :

attente avis des domaines pour engagement des négociations amiables avec le propriétaire

**- En matière de voiries, on peut signaler :**

- élargissement du **Chemin Patrice et Odon** à Sainte-Marie ( env 20 propriétaires). Actes en cours de rédaction
- modernisation du **chemin de la Vigie** à La Montagne ( env 15 propriétaires). Aboutissement et finalisation des négociations. Bornage en cours d'exécution
- réalisation **d'aires de retournement sur Bassin Bœuf** à Sainte-Suzanne et sur **Piton Bois de Nèfles** à Saint-Denis. Attente des documents d'arpentage
- élargissement de la rue **Flacourt Datier** : accord de principe des riverains. Nécessité de calculer les emprises pour finaliser les transactions
- Voie de piémont : tronçon **Rue de la Guadeloupe** : Réalisation documents d'arpentage
- Voie de Piémont : **tronçon voie de piémont la Providence**. Attente résultat étude de maîtrise pour précision sur emprise concernée
- Elargissement de la **VIC Ruisseau Blanc 2<sup>ième</sup> tranche** : négociations amiables engagées. Plan d'alignement en cours de réalisation par la Ville

## **IV. COMPETENCE AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES**

### **1. COMPETENCE, CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

#### **1.1 La lecture publique**

Au titre de l'optimisation des équipements de Lecture Publique par la mise aux normes et l'extension de l'existant, par la création d'équipements nouveaux et par leur mise en réseau informatique, compétence déclarée d'intérêt communautaire en 2002 par le conseil communautaire, la CINOR a engagé les deux opérations :

- la construction d'une médiathèque intercommunale à Sainte-Suzanne
- et l'extension de la médiathèque de Sainte-Marie

Sur ces deux opérations, les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées au cours du premier semestre 2005. Ces études se poursuivent actuellement et les travaux devront être engagés au cours du premier trimestre 2006

Ces opérations bénéficient sont cofinancées par de la Région et de la DRAC.

Parallèlement, la mise en réseau informatique des équipements annexes de lecture publique s'est poursuivie avec en 2005 avec l'acquisition de matériels, de logiciels et de mobiliers pour un montant de 86 254,96 € TTC dont la livraison a été réalisée au cours du premier semestre 2005.

Cet investissement a concerné pour cette année 2005 les bibliothèques annexes de Saint Denis

Au titre des travaux de mise aux normes des équipements annexes de lecture publique, la CINOR a réalisé les travaux de réhabilitation la Bibliothèque de la montagne 8<sup>ème</sup>. Les travaux ont été achevés à la fin du premier semestre 2006, la réouverture au publique a eu lieu le 14 octobre 2005.

Les programmes pour la construction de 2 nouvelles bibliothèques à Saint Denis à savoir, au Moufia et à Bellepierre ont été arrêté après révision à environ respectivement à 550m<sup>2</sup> et 411m<sup>2</sup>. Les consultations pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre seront lancées à la fin de l'année 2005.

#### **1.2 La construction d'une salle de spectacle de type Zénith dans l'agglomération de Saint Denis**

Sur la base du programme élaboré par le CNV, la procédure de consultation a été lancée et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cours du premier semestre 2004 à l'équipe CHAIX & MOREL.

Les études de maîtrise d'œuvre sont poursuivies sur le premier semestre 2005 et sont en cours d'achèvement. L'Avant Projet Définitif a été adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 31 mars 2005 et le montant prévisionnel des travaux a été approuvé à 14 431 430 € TTC.

Le permis de construire a également été déposé et est actuellement en cours d'instruction et l'enquête publique en cours devrait s'achever le 13 janvier 2006.

Les travaux pourraient être engagés au cours du premier semestre 2006.

## **2. COMPETENCE AFFAIRES FUNERAIRES**

### **2.1 Construction d'un cimetière Paysager intercommunal**

Après les deux procédures d'urbanisme obligatoires à savoir l'enquête Loi sur L'eau et la procédure de DUP pour la mise en compatibilité du PLU de Sainte Marie et l'achèvement de l'enquête publique, les travaux pour la construction du Cimetière Paysager Intercommunal ont démarré en 2005.

La mise en service de cet équipement, qui sera géré par la CINOR est prévue pour le mois d'avril 2006.

### **2.2 Modernisation et gestion du centre funéraire de Primat**

Pour permettre à notre communauté de prendre en gestion cet équipement et de réaliser les travaux de modernisation prévus pour l'amélioration des fonctionnalités de l'équipement, le conseil communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2003 a déclaré d'intérêt communautaire le Centre Funéraire de Primat.

Le programme des travaux à réaliser est le suivant :

- l'accueil et administration : construction d'un bâtiment de 80 m<sup>2</sup> utiles,
- services aux familles : cafétéria, sanitaires, salon d'attente,
- veillées mortuaires/cérémonies/remises des urnes : restructuration des chambres funéraires existantes avec la création d'une quatrième chambre, réaménagement de la salle de remise des urnes, réaménagement et extension de 80 m<sup>2</sup> de la salle des adieux et réaménagement de la salle de vision sur la salle d'introduction,
- espaces extérieurs spécifiques et columbarium : aménagement paysager du jardin des souvenirs, localisation d'un carré supplémentaire pour le columbarium, végétalisation des abords, création de places de stationnement de proximité, aménagement et optimisation du stationnement visiteurs.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies au cours du premier semestre de 2005 et le permis de construire a été déposé. Les travaux seront engagés au cours du premier semestre 2006 pour une livraison de l'équipement prévue au cours de l'année 2007.

## **3. COMPETENCE RESTAURATION SCOLAIRE**

En vue de la mise en œuvre par la CINOR du projet de la modernisation de la restauration scolaire sur le territoire des trois communes membres, le conseil communautaire, lors de sa séance du 22 mai 2003 a approuvé la modification des compétences de la CINOR dans les termes suivants :

- « Réalisation des équipements nécessaires pour la modernisation de la restauration collective sur le territoire communautaire, à savoir, la construction d'unités centrales de production des repas et les travaux de réhabilitation des offices et des restaurants dans les écoles.
- Gestion de la restauration scolaire sur le territoire communautaire. Cette compétence de gestion n'inclut pas la distribution des repas et la surveillance des enfants qui restent compétences communales.  
L'exercice de cette compétence de gestion prendra effet dès la livraison et la mise en service des équipements.

Pendant toute la durée de la construction des équipements et la mise aux normes des offices dans les écoles les communes conservent la compétence en matière de gestion. »

Le transfert effectif de la compétence pour la gestion interviendra après une nouvelle délibération sur les modalités de ce transfert et suite aux consultations prévues par l'article 46 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002.

Par arrêté n° 2217/SG/DRCT/1 en date du 22 septembre 2003 le Préfet de la Réunion a acté cette modification des statuts de la Communauté.

Par délibération en date du 13 mai 2004 le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la délégation du service public de la restauration scolaire sur le territoire communautaire pour le financement et la réalisation des travaux, l'équipement, la mise en service et l'exploitation dudit service.

Au mois de juin 2004, la procédure de consultation pour la délégation du service public de la restauration scolaire a été lancée par les services de la CINOR.

La procédure s'est donc déroulée de juin 2004 à juin 2005.

A partir des deux offres remises par les deux candidats restant en lice, les membres de la Commission de Délégation de Service, constatant que le prix des repas proposé par ces candidats, n'intégrait par la totalité du financement des investissements demandés, que les concurrents n'assumaient pas, comme l'impose la concession et le cahier des charges, l'ensemble des dépenses liées à l'exécution de la DSP, que le fait de laisser à la charge de la CINOR 80% à 100% des coûts de réhabilitation était constitutif en cas d'exécution d'un détournement du Code des Marchés Publics, de la MOP, et de l'égalité des candidats, les élus de la commission, le 29 juin 2005, ont émis un avis à l'unanimité, proposant à la Personne Responsable des Marchés de mettre fin à la procédure et de ne pas engager de négociation avec les concurrents.

La PRM a retenu l'avis de la Commission par décision du 05/8/05.

Le Président de la CINOR a proposé à l'assemblée délibérante, lors de sa séance du 29 septembre que la communauté intervienne de la manière suivante dans le cadre de cette compétence transférée :

- engagement au plus tôt d'un programme de rénovation des satellites, des réunions de travail se déroulent actuellement avec la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et les mairies pour préparer un programme de travaux.

## **V. COMPETENCE DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

L'activité liée aux Déplacements et Transports se décline selon plusieurs axes d'intervention.

Pour l'exercice du premier semestre 2005, l'activité peut se résumer comme suit :

### **1. LA PLANIFICATION**

- Etude de l'entrée Est de Saint-Denis : Les réunions de coordination ont été menées début premier semestre 2005 et une étude sur l'organisation du stationnement et des déplacements dans le secteur de l'entrée Est de Saint-Denis a été confiée au bureau d'études Horizon Conseil avec Incom comme mandataire. Ces derniers doivent rendre leurs conclusions à la fin de l'année 2005.
- Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du centre ville de Sainte-Marie, la CINOR a confié une étude de faisabilité à INCOM pour la réalisation du futur pôle d'échanges de voyageurs situé près du futur marché forain en front de mer. Cette nouvelle gare routière devrait voir le jour au second semestre 2007.

### **2. LES TRANSPORTS URBAINS**

L'amélioration du réseau CITALIS de la CINOR au cours du premier semestre 2005 s'est concrétisée de la façon suivante :

#### **• Transports urbains sur la commune de Saint-Denis :**

L'approbation de l'avenant n°20 à la convention de DSP de transport urbain avec la SODIPARC a permis de mettre en œuvre un des objectifs fixés par le plan de déplacement urbain qui consiste

à lutter contre la fraude sur le réseau de transport urbain. La CINOR a décidé d'accompagner à hauteur de 75 000€ la SODIPARC qui s'est engagée à augmenter les recettes de 150 000€ sur l'année 2005.

La mise en œuvre de ce plan s'est concrétisée par une campagne d'information et de répression baptisée « le ticket c'est total respect ».

Force est de constater sur le premier semestre de l'année 2005 une augmentation de la fréquentation du réseau de 463 000 voyages avec une progression des recettes de l'ordre de 88 000€ sur la même période. L'objectif des recettes prévisionnelles de 150 000€ sur l'ensemble de l'année 2005 est dès lors atteint voire dépassé dans la mesure où les recettes totalisent déjà plus de 162 000€ sur la seule période de janvier à octobre 2005.

Par ailleurs, conformément à l'avenant n°7 portant sur le programme d'investissement en matériel roulant, la SODIPARC a confirmé par courrier en date du 20 mai 2007, que quatre nouveaux bus de type Mercedes CITARO ont été affectés sur les lignes du réseau de Saint-Denis permettant de disposer d'un âge moyen du parc inférieur à 5 ans.

#### ⇒ **Transports urbains sur la commune de Sainte-Marie :**

Par avenant n°5 à la convention de DSP des transports urbains de Sainte-Marie avec la SODIPARC, la ligne 31 qui reliait Saint-Denis à Sainte-Marie a été étendue également jusqu'à l'Hôtel de Ville de Sainte-Suzanne. Ce lien intercommunal permet aujourd'hui le transport quotidien d'environ 700 passagers entre les trois communes.

La lutte contre la fraude permet également de constater une constante progression de la fréquentation du réseau de plus 12% soit 62 000 voyages supplémentaires et celle des recettes de plus de 16% soit plus de 40 000€. Cette progression se confirme dans la mesure où 80 000€ de recettes supplémentaires par rapport à 2004 sont enregistrées de janvier à octobre 2005 soit plus de 18%.

#### ⇒ **Transports urbains sur la commune de Sainte-Suzanne**

La convention de délégation de service public des transports urbains et scolaires entre la SEMITTEL et la CINOR est arrivée à échéance le 31 décembre 2004.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la SODIPARC assure le bon fonctionnement du réseau dans le cadre d'un marché public de gestion et les entreprises « Transports Carpaye et Taxinor » assurent l'exploitation des services.

L'offre de transport a été améliorée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 avec la création de la ligne 51 à Bassin Bœuf et la mise en place d'un transport régulier les dimanches et jours fériés qui étaient avant cette date quasi inexistant.

Parallèlement, des marchés de transports scolaires ont été également confiés à des opérateurs privés qui se sont engagés à mettre en place des cars scolaires presque neufs pour le confort des élèves. Pour mémoire, bon nombre de véhicules de transport scolaires étaient âgés auparavant de plus de 14 ans.

#### ⇒ **Ligne M dite Navette de l'Aéroport :**

L'offre de la navette est maintenue dans sa configuration actuelle sachant que la convention arrive à terme au 24 janvier 2006. La CINOR envisage une restructuration du réseau en créant une antenne de la ligne 31 qui desservirait directement la zone aéroportuaire de Gillot, l'aéroport via le pôle d'échanges Océan à Saint-Denis.

### **3. LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Pour l'année scolaire 2004-2005, les transports scolaires ont été améliorés de la façon suivante :



#### ⇒ **Transports scolaires sur la commune de Saint-Denis :**

Un circuit de transport scolaire a été mis en place à la rentrée scolaire d'août 2005 pour les élèves des chemins Dufourg et Lory Lebreton.

#### ⇒ **Transports scolaires sur la commune de Sainte-Marie :**

Les marchés de transports scolaires arrivant à expiration en juillet 2005, la CINOR a procédé à la mise en place d'un nouveau plan de transport scolaire sur la commune de Sainte-Marie.

- mise en place d'un car supplémentaire
- création d'un circuit scolaire pour les élèves de l'école de la Confiance
- diminution des temps d'attente devant les établissements scolaires

#### ⇒ **Transports scolaires sur la commune de Sainte-Suzanne :**

Les marchés de transports scolaires de la commune de Sainte-Suzanne ont été renouvelés depuis la rentrée scolaire de janvier 2005. A cette occasion, un nouveau plan de transport scolaire a été mis en place ; ce qui a permis d'améliorer les conditions de transport des 3 000 élèves transportés.

- Amélioration des temps de parcours
- suppression d'une partie des correspondances pour les lycéens scolarisés en dehors de la commune de Sainte-Marie
- suppression de toutes les correspondances pour les élèves des écoles et collèges
- diminution des temps d'attente devant les établissements scolaires
- création d'un circuit scolaire dans le ZAC Bagatelle

## **4. LES ETUDES**

La stratégie générale pour l'année 2005 a été formulée lors des orientations budgétaires.

Une enquête de l'ensemble des lignes du réseau urbain de Saint-Denis a été réalisée en octobre 2004 et sur les communes de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne en mai 2005 qui a permis de dénombrer un peu plus de 55 000 voyages réalisés sur le réseau de transport urbain CITALIS de la CINOR.

Ces études ont été lancées dans l'optique de préparer la mission d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage qui a été confié depuis le 15 mars 2005 à Jonction Conseil pour mener à bien la nouvelle délégation de service public de transports urbains de la CINOR prévue de démarrer au 1<sup>er</sup> avril 2007.

## **5. LES TRAVAUX LIES A LA COMPETENCE TRANSPORTS**

#### ⇒ Le TCSP de Saint-Denis

La CINOR a engagé des travaux rénovation du local de billetterie du Petit Marché sis au 166 rue Maréchal Leclerc afin de permettre à la SODIPARC d'ouvrir depuis le 10 octobre 2005 une agence commerciale en plein centre ville de Saint-Denis.

#### ⇒ L'extension du TCSP à l'est de Saint-Denis

Après la suspension en septembre 2001 des études en cours, la CINOR a clôturé le 29 septembre 2005, le mandat d'extension du TCSP vers l'Est de Saint-Denis.

Une nouvelle orientation du projet sera soumise à l'approbation des élus en décembre 2005 afin à court terme de réaliser la fluidification de la branche Mail du Chaudron - Université pour les transports en commun.

#### ⇒ Les Travaux suivis par la Direction des Travaux de la CINOR

**Commune de Sainte-Suzanne :**

Désignation de l'opération	Nature des travaux	Montant prévisionnel des travaux (€ TTC)	Etat d'avancement
Chemin Laurent Damour et Jacques Bel Air 1	Modernisation et rénovation des chemins	1.050.000,00	Etudes terminées. Dossier de Consultation en attente d'une convention de groupement de commande dès que la ville sera prête à poser sa conduite d'AEP simultanément avec l'assainissement.
Chemin Village Desprez	Modernisation et rénovation de la voie		Travaux achevés.
Chemin Marencourt	Reprise de la berge par enrochements	100.000,00	Attribution
Chemin Commune Bègue	Achèvements des travaux de restructuration de la voirie	648.000,00	Travaux achevés
Chemins Martin Luther King et Zig-Zag	Etude de maîtrise d'œuvre, et dossiers réglementaires	241.950,00	Etudes préliminaires avec choix du plan de circulation Zig-Zag
<b>Total</b>		<b>2.039.950,00</b>	

**Commune de Saint-Denis :**

Désignation de l'opération	Nature des travaux	Montant prévisionnel des travaux (€ TTC)	Etat d'avancement
Chemin de la Vierge	Elargissement de la partie basse et modernisation du chemin	325.000,00	Travaux bloqués par suite d'une malfaçon de remblaiement sur une conduite d'eau Ville. Affaire en justice.
Chemin de la Vigie à la Montagne	Rectification des virages et recalibrage des voies	1.400.000,00	Etudes en cours. Acquisitions foncières : en cours : bloquées par 2 riverains. Travaux prévus fin 1 <sup>er</sup> semestre 2006. travaux préalables d'AEP et d'EU
Chemin Ruisseau Blanc à la Montagne	Modernisation, recalibrage et réhabilitation du chemin	2.600.000,00	Travaux 1 <sup>ère</sup> tranche en cours Arrêt du chantier lié au déplacement réseau EDF et à une acquisition foncière. DCE 2 <sup>ème</sup> tranche mai 2006
Trottoirs route de Montgaillard	Recalibrage et rectification du virage pour les transports en communs	212.000,00	Première consultation infructueuse. Travaux prévus pour 1 <sup>er</sup> semestre 2006.
Aménagements de sécurité VIC Saint-Denis	Amélioration de sécurité au niveau de carrefours	42.000,00	Travaux achevés en décembre 2005
Reprise de l'orniérage du TCSP	Retrouver le niveau de confort des usagers	120.000,00	Travaux de nuits mars 2006
Rue Général De Gaulle	Rénovation de la voirie	3.400.000,00	Etudes en cours PRO Convention de Groupement de commande avec la ville de Saint-Denis
Accès cyclable au pont de la Rivière des pluies	Sécurisation du trajet vélo par suppression de l'accès à contre sens dans l'échangeur de l'Est	50.000,00	AVP rendu ; Recueil des autorisations ; Travaux de mai à octobre 2006.
<b>Total</b>		<b>8.449.000,00</b>	

**Commune de Sainte-Marie :**

Désignation de l'opération	Nature des travaux	Montant prévisionnel des travaux (€ TTC)	Etat d'avancement
Ecoles Bois Rouge et Montlivet	Amélioration de la sécurité des usagers des transports scolaires	360.000,00	Travaux réalisés
Chemin Flacourt Dattier	Recalibrage et réhabilitation de la voie et traitement de l'assainissement pluvial.	1.600.000,00	Etudes en cours DCE Acquisitions foncières : en cours. Travaux prévus de mai à décembre 2006.
Radier Piton Cailloux et Pont Tranquillin	Construction de deux ouvrages hydrauliques	440.000,00	Travaux achevés.
Rues des Patrices et Odon	Recalibrage et rénovation de la voie. Traitement assainissement eaux pluviales, ouvrage de franchissement de la ravine de la Mare	1.420.000,00	Travaux en cours (30%). Acquisition de la parcelle « Vitry », problème de géométrie de l'axe et du profil en long de la voie. Nouveau pont livré décembre 2005.
Pôle d'échange	Création d'une gare pour les bus et accueil des usagers	690.000,00	AVP en cours, permis de construire en juin 2006. Travaux en liaison avec projet de ville (2007)
Chemin Moka	Mise en sécurité, renforcement de chaussée, Rénovation de la voie urbaine,  Nouveau pont	612.000,00 1.100.000,00 1.500.000,00	En cours, fin mars 2006  Etudes en cours, travaux 2006/2007 Diagnostic en cours Etudes en 2006/2007
<b>Total</b>		<b>7.722. 000,00</b>	

- Travaux de mise en sécurité des abords des écoles liée aux transports scolaires : Communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne ; montant 1.560.000,00 €, Pro en réécriture, DCE en janvier 2006, travaux à partir de mai 2006.

- Voie de piémont :

- 1) Tronçon Technopole ⇔ Route du moufia : stade avant projet ; définition du tracé et principe d'insertion. Concertation publique en cours. Réalisation d'un pont entre la rue de la Guadeloupe et le chemin Grand Canal, raccordement par un giratoire au Technopôle ;
- 2) Tronçon Boulevard de la Providence : stade études préliminaires ;
- 3) Tronçon Sainte-Marie – Sainte-Suzanne: Le Département est désigné comme maître d'ouvrage.

## **VI. COMPETENCE DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS (SUITE)**



### **POINT SUR LE PLAN MOYEN TERME CAP BLEU**

#### **PLAN D' ACTIONS 2006**

\*\*\*\*\*

### **1. PMT CAP BLEU**

#### **1.1 RAPPEL :**

Le 14 décembre 2001, le Conseil d'Administration de la SODIPARC validait les objectifs à atteindre sur la période 2002 – 2005 dans le cadre d'un Plan Moyen Terme baptisé « Cap Bleu ».

Pour mémoire, il s'agissait alors d'atteindre les objectifs suivants :

- offrir un bon service,
- bien communiquer dans la SODIPARC,
- valoriser le travail de chacun,
- être à la pointe du professionnalisme,
- tenir compte du contexte (s'adapter de manière continue ...),
- développer les partenariats,
- améliorer la communication vers l'extérieur.

#### **1.2 BILAN A FIN 2005 :**

On peut estimer à ce jour que les objectifs fixés dans le Plan Moyen Terme Cap Bleu ont été atteints.

En effet, sur chacun de ces objectifs, des actions concrètes ont été engagées et des résultats ont été obtenus :

##### **- Offrir un bon service :**

L'amélioration de la performance commerciale des activités de l'entreprise (cf. annexe) est indéniable et traduit les efforts réalisés sur la qualité des prestations de la SODIPARC.

Une Démarche Qualité est engagée constituant les bases d'un objectif de certification Qualité que l'entreprise doit pouvoir se fixer à court/moyen terme.

##### **- Bien communiquer dans la SODIPARC :**

Au niveau du personnel, une attention particulière a été portée sur la communication au travers notamment des instances représentatives du personnel (diffusion du compte rendu des réunions mensuelles des Délégués du Personnel à l'ensemble du personnel, cf. en annexe compte rendu réunion du 27/11/2005).

Nous avons également cherché à améliorer l'information des administrateurs et des actionnaires de la SODIPARC au travers de la diffusion d'informations régulières permettant un suivi de nos activités.

##### **Valoriser le travail de chacun :**

Le personnel est associé aux réflexions sur les actions engagées que ce soit au travers de groupes de travail (QBS, ouverture agence commerciale, Démarche Qualité) ou des trois commissions (commission Exploitation, Formation et Sécurité).

L'encadrement (cadres + agents de maîtrise) est impliqué sur les objectifs fixés :

- soirée « Démarche Qualité » à l'hôtel Concorde en février 2005 associant les agents de maîtrise et les cadres,
  - journée séminaire de l'encadrement hors des locaux de l'entreprise le 04/11/2005 (décision de renouveler deux fois par an cette expérience).
- Etre à la pointe du professionnalisme :

La SODIPARC jouit aujourd'hui d'un professionnalisme et d'un savoir-faire reconnus.

- Tenir compte du contexte / s'adapter de manière continue :

Les méthodes de travail ont évolué pour permettre la mise en place de nouveaux outils permettant d'améliorer la performance de nos actions et la qualité du service rendu (gestion du SAEIV, mise en place des logiciels (Fraude, Titan) outil de gestion des pannes des horodateurs ...).

- Développer les partenariats :

La SODIPARC a apporté une attention particulière à l'amélioration des relations avec les entreprises sous-traitantes en les associant notamment à la Démarche Qualité et à notre engagement dans la lutte contre la fraude et l'insécurité.

Nous avons également développé un partenariat étroit avec les forces de l'ordre (police municipale, nationale et Gendarmerie).

- Améliorer la communication vers l'extérieur :

Nous avons développé fortement la communication externe en réalisant sur nos deux activités des campagnes de communication visant à promouvoir les parkings de Saint Denis et le réseau Citalis.

Nous avons amélioré la communication vers les collectivités CINOR et Ville de SAINT DENIS (diffusion tableaux de bord, présentation Démarche Qualité, diffusion ordre du jour et procès-verbaux du Conseil d'Administration, accueil commission Transport ...).

## **2. PLAN D' ACTIONS 2006 (PROPOSITION) :**

S'il appartient au Conseil d'Administration de tirer le bilan du Plan Moyen Terme Cap Bleu, on peut à priori considérer, au vu de ce qui précède, que les objectifs ont été atteints dans les délais fixés.

L'année 2006 sera donc pour la SODIPARC une année de transition à l'issue de laquelle, en cas de conclusion positive des procédures de mise en concurrence engagées, elle doit se fixer fin 2006 / début 2007 de nouveaux objectifs dans le cadre d'un nouveau plan Moyen Terme.

En conséquence, compte tenu d'une part de la clôture positive de Cap Bleu et d'autre part de la nécessité de concentrer les énergies sur des objectifs de renouvellement des Délégations de Service Public qui lient la SODIPARC à la CINOR (Transport) et à la Ville de Saint Denis (Stationnement), il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les orientations suivantes pour 2006 :

- **Consolider les acquis de l'entreprise et poursuivre les actions engagées pour préparer l'après 2006 (Démarche Qualité notamment),**
- **Répondre au meilleur rapport Qualité / Prix aux appels d'offres concernant les activités Stationnement et Transport.**

Ces orientations peuvent se décliner notamment par les objectifs suivants :

- Asseoir l'image de notre société autour de son savoir-faire et de ses valeurs distinctives,
- Affirmer notre positionnement,
- Accroître notre capacité d'adaptation, d'engagement et de prise en compte de l'environnement du marché des déplacements,
- Accroître notre capacité à innover et notre rapidité de réponse,
- Optimiser / rationaliser les charges d'exploitation.

## **VII. COMPETENCE ENVIRONNEMENT**

Deux grands domaines d'intervention concernant l'environnement sont inscrits dans les statuts de la Communauté d'Agglomération CINOR :

- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, à savoir :
  - la gestion des déchets
  - la lutte contre la divagation des animaux
  - la lutte contre la pollution de l'air
  - la lutte contre les nuisances sonores
- assainissement

### **1. COLLECTE SELECTIVE ET VALORISATION DES DECHETS**

#### **1.1 Les équipements**

##### 1.1.1 Les déchetteries

La CINOR compte 5 déchetteries sur son territoire. Aucune nouvelle livraison n'a vu le jour. En revanche, 3 nouvelles unités sont en voie de création :

- celle de la Bretagne (DCE travaux en février 2005)
- celle du Moufia (études préliminaires en décembre 2005)
- celle de Bellepierre (études géotechniques de faisabilité en décembre 2005)

La recherche de foncier pour créer d'autres unités a été entamée afin de favoriser cet équipement qui constitue un moyen de lutte efficace contre les dépôts sauvages, d'autant que l'accueil des professionnels sous certaines conditions est possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. 2 pistes sérieuses sont à confirmer : - îlot Vauban,

- Bas de la Rivière

Aucune perspective sur Sainte-Suzanne et Sainte-Marie.

##### 1.1.2 Les bornes d'apport volontaire

Le réseau en place comportant 380 unités a été optimisé par le choix définitif des emplacements qui captent le maximum de gisement. Une communication spécifique en porte à porte a été réalisée dans les secteurs les moins performants pour augmenter l'adhésion de la population.

La maintenance est réalisée en régie et non plus par une entreprise privée depuis avril 2005. Ce qui devrait générer à terme une réduction de coûts appréciable.

##### 1.1.3 Les bacs jaunes

L'adhésion de la population au tri sélectif en bac jaune, que la collectivité a connu lors de sa mise en place en 2003, s'essouffle ; le taux de présentation reste entre 30 et 50 % selon les quartiers et la qualité du gisement ne s'améliore pas. En revanche, la part de carton à valoriser augmente, dû entre autre à l'accès des professionnels en déchetterie.

Un numéro spécial consacré aux dossiers de l'environnement a ainsi vu le jour en février 2005 pour davantage sensibiliser la population à toute la problématique de gestion des déchets du territoire.

#### 1.2.4 Les bacs à compost

575 nouvelles unités ont été installées sur le territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2005 contre 237 sur la même période l'année dernière, soit 2,5 fois plus.

Cette augmentation d'activités est imputable à l'affectation de 7 agents à temps complet qui assurent autant sa promotion que le suivi de son utilisation.

### **1.2 Les filières de valorisation**

#### 1.2.1 Le centre d'enfouissement technique

Le réseau de sentinelles (volontaires chargés de tenir à jour le journal des gênes occasionnées par les CET) continue à être opérationnel afin de suivre les répercussions de l'exploitation du site et exiger le cas échéant des actions correctives adaptées.

#### 1.2.2 Le traitement des batteries

L'association de Traitement des Batteries de la Réunion (ATBR) n'a pas réussi au cours du premier semestre 2005 à pérenniser la collecte et le traitement des batteries usagées. C'est la raison pour laquelle, la CINOR qui n'est pas compétente dans la gestion de ces déchets, s'est vu contrainte à maintenir l'arrêt de l'accueil de ce type de déchet en déchetterie. Au cours du second semestre, sera désigné un conditionneur de ces déchets avant exportation pour valorisation en Métropole, ce qui permettra d'évacuer le stock de batteries entreposés à la Jamaïque et débarrasser les rues.

#### 1.2.3 La plate forme de compostage

Une plate forme de compostage est indispensable pour :

- atteindre les objectifs législatifs de valorisation (50 % de déchets ménagers valorisés et recyclés)
- être au même niveau d'équipement que les autres EPCI de la Réunion
- avoir un coût de traitement concurrentiel par rapport à l'enfouissement

Sa création est laissée à l'initiative du privé pour traiter les déchets verts dès 2007. En 2010, sur le site du Grand Prado, une unité de co-compost boues + DV verra le jour, dans le cadre du pôle environnement regroupant la STEP, le centre animalier et la plateforme de compostage.

#### 1.2.4 Les autres filières de valorisation

Comme l'année dernière, l'ensemble des matériaux triés au niveau des déchetteries et des bacs jaunes sont repris par Eco Emballages pour être expédiés vers des filières situées dans l'Océan Indien, en Afrique et en Asie. La valorisation des journaux magazines reste à la charge de la CINOR

## **2. COLLECTE DES AUTRES DECHETS ET CADRE DE VIE**

### **2.1 Les encombrants et autres ordures ménagères**

Une consultation des bureaux d'étude a été lancée afin d'optimiser les circuits et coûts de collecte en préalable au lancement des consultations des prestations pour le renouvellement des marchés de collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Depuis février 2005, la collecte des petites voies étroites des hauts de Saint-Denis sont desservies en porte à porte ce qui génère une dépense supplémentaire de 180 000 e HT par an.

## **2.2 Les corbeilles à papiers**

7 nouvelles unités ont été installées contre 132 sur la même période l'année dernière. Cette baisse significative s'explique puisque la remise en état du parc est terminée et seules ont été satisfaites les extensions d'urbanisations et les remplacements tout en privilégiant une optimisation des emplacements qui s'est traduite par des suppressions/ réaffectations.

## **2.3 Les véhicules hors d'usage**

Ce sont ainsi 146 VHU qui ont été éliminés contre 393 sur la même période l'année dernière. Cette baisse est dû au fait que les enlèvements sur le domaine privé des bailleurs sociaux ne sont plus systématiques mais réalisés au frais de ces derniers sur demande expresse.

## **2.4 Les grands caissons**

Les seuls caissons permanents sont ceux disposés au niveau des cimetières, ce qui a eu pour effet une nette diminution du coût de fonctionnement en la matière

## **2.5 Aménagements contre les dépôts sauvages**

Plusieurs aménagements de sites (parking et végétalisation, fleurissement) destinés à lutter contre les dépôts sauvages seront réalisés au second semestre pour un coût avoisinant 150 000 €.

## **2.6 Les piles usagées**

Afin de limiter la contamination du sol par les piles usagées, la CINOR a consolidé son réseau de bacs destinés à l'accueil de ces déchets, placés au sein des établissements scolaires, en plus des mairies et des mairies annexes. Ce réseau a permis de valoriser 0,82 tonnes.

## **3. LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX**

La lutte contre la divagation des animaux domestiques se décline en 3 axes :

- la sensibilisation des maîtres d'animaux
- le ramassage et l'euthanasie des animaux errants
- la stérilisation de masse

### **3.1 La sensibilisation des maîtres d'animaux**

Comme l'année dernière, cette sensibilisation est réalisée dans le cadre d'exposés en milieu scolaire et de façon ponctuelle par la distribution de prospectus, grâce à l'intervention de deux agents chargés de cette mission mais aussi du suivi des marchés de gestion de la fourrière, du refuge et du centre de stérilisation. Il s'agit de sensibiliser sur la responsabilité des maîtres d'animaux et sur les nuisances générées par les animaux (bruit, déjections, insécurité...).

### **3.2 Le ramassage des chiens errants**

Cette activité est assurée par la SPA REUNION dans le cadre d'un marché public notifié le 9 décembre 2004. Ce sont ainsi 1778 animaux accueillis en fourrière entre le 1<sup>er</sup> janvier et la 30 juin 2005, dont 1626 ont été euthanasiés, 96 rendus à leurs propriétaires, et 637 sont passés en refuge.

### **3.4 La stérilisation**

Cette prestation est réalisée par la SPA REUNION dans le cadre d'un partenariat financier entre le Département et la CINOR, (la région ayant décidé d'interrompre son soutien financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) Ainsi 314 animaux appartenant à des administrés non assujettis à l'impôt sur le revenu ont été stérilisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

La Région réattribuera des subventions au second semestre 2005.

### **3.5 Le centre animalier**



La construction du centre animalier programmée à Sainte-Marie (80 chiens en fourrière et 30 chiens en refuge), est en phase projet – DCE ; le début des travaux est programmé pour le début de l'année 2007 après la conclusion de la DUP utile à la réalisation de ce projet qui sera lancée en février 2006.

### 3.6 Le ramassage des chiens crevés

Cette prestation est confiée à SNC Point Net depuis le 15 juin 2005, en remplacement de la régie redéployé sur l'entretien des zones d'intérêt communautaire.

## **4. ENTRETIEN DES ZONES DITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

L'entretien du site de l'Ilet Quinquina, de la zone du Brûlé, des Berges de la Rivière des Pluies et de Beaumont est assuré en régie, tandis que les autres ZIC et Sentier Littoral sont entretenus : - par le biais de convention avec des associations,

- par les régies communales en attendant que la commission de transfert de charge statue.

## **5. LA LUTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR**

L'action de la CINOR se concrétise par sa participation financière à l'Observatoire Réunionnais de l'Air sous forme de subvention. Cet organisme fournit en retour des indicateurs de pollution, des documents d'information et de veilles juridiques.

L'indice ATMO est disponible depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Secteur d'activité	1 <sup>er</sup> semestre 2005
Maintenance des bacs poubelles	412 247,07 €
Maintenance et vidage des bornes d'apports volontaire	80 459,73 €
Maintenance et lavage des corbeilles à papiers	90 989,85 €
Location de caissons	27 893,55 €
Collecte des ordures ménagères mises en bacs	3 379 755,40 €
Collecte des encombrants ménagers	1 646 776,62 €
Collecte et valorisation des véhicules hors d'usage	10 159,94 €
Exploitation des déchetteries	275 336,02 €
Reprise et transport des déchets de la Jamaïque vers les CET de Sainte-Suzanne et vers le centre de tri au Port	913 057,20 €
Tri des déchets recyclables	622 702,07 €
Enfouissement des déchets à Sainte-Suzanne	3 178 622,59 €
Valorisation des déchets	29 443,13 €
Equipement du personnel de la régie	17 612,53 €
Communication	22 382,50 €
<b>Totaux (TTC)</b>	<b>10 707 438,20 €</b>

La dépense totale est augmentation de près de 1 000 000 € dû à l'augmentation des coûts de prestations (nouveaux marchés, révisions économiques) et à l'augmentation du niveau des prestations alors même que des rationalisations sont constamment recherchées.

## **VIII. COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

L'activité liée au service assainissement s'inscrit dans le cadre du transfert de la « compétences des eaux usées ». Elle s'effectue dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et d'un budget Annexe. Elle se décline selon trois axes :

- L'assainissement collectif, dont l'objet consiste en la réalisation d'études et de travaux dans les domaines de la collecte et du traitement des eaux usées.

- L'instruction des permis de construire, certificats d'urbanisme au titre de l'assainissement, conformément au code de l'urbanisme.

- L'assainissement non collectif, telle que définie dans le cadre de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et des textes réglementaires subséquents.

## **1. Assainissement Collectif**

### **1.1 Etudes en matière de traitement et de collecte des eaux résiduaires**

#### **1.1.1 Station d'épuration intercommunale du Grand Prado – Etudes environnementales**

Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration intercommunale, la CINOR a poursuivi la conduite des études nécessaires à l'élaboration des dossiers réglementaires et des programmes indispensables pour le choix d'une maîtrise d'œuvre sur les réseaux de transfert.

Les études nécessaires poursuivies sont les suivantes :

- Etudes sanitaire pour la construction d'un incinérateur spécifique au traitement des boues.
- Etude faisabilité pour la gestion et l'élimination des boues de stations d'épuration.

Les bureaux d'études retenus sont les suivants :

<b>Etudes</b>	<b>Prestataire retenu</b>	<b>Montant € H.T</b>
Etude sanitaire	SOGREAH	39 800,00
Etude de faisabilité sur les boues	BCEOM	38 000,00

#### **1.1.2 Station d'épuration intercommunale du Grand Prado – Validation du tracé des réseaux de transfert et des équipements de relevage.**

La CINOR a confié Bureau d'étude BCEOM un contrat de maîtrise d'œuvre (Loi MOP) en vue de définir le tracé des réseaux de transfert des eaux usées, liée à la création du futur ouvrage de traitement intercommunal pour un montant de 630 000 €.

Ces s'investigations s'appuient sur l'étude préalable initiée par SAFEGE, et proposent un tracé des réseaux d'acheminement des eaux usées vers le Grand Prado, prenant notamment en compte les contraintes hydrauliques et foncières. La faisabilité d'associer à cette canalisation une turbine destinée à produire de l'énergie sera étudiée.

#### **1.1.3 Programme 2005 – Extension du réseau de collecte des eaux usées**

La CINOR identifié un programme de travaux d'assainissement pour l'année 2005, par communes membres. Les rues proposées ont été recensées à partir de trois critères :

- leur appartenance à la zone d'assainissement collectif telle que définie par la carte de zonage,
- le ratio entre le coût du linéaire de réseau et le nombre de foyers desservis, pour chaque rue, n'excédant pas de préférence 3 800 €/ Foyer raccordable. (Ce critère est important, car il contribue à une optimisation du coût par usager).
- la conduite conjointe avec des opérations de voirie communale ou communautaire, de construction de réseaux.

Les relevés topographiques de l'ensemble des rues ont été réalisés. Les plans de maîtrise d'œuvre de pose des canalisations sont actuellement en cours d'étude par le service Assainissement.

### 1.1. 4 Tarification intercommunale de l'assainissement.

Afin de faire face aux investissements concernant l'extension des réseaux de collecte d'eaux usées et ceux nécessaires au lancement des deux opérations de construction d'ouvrages de traitement des eaux usées, notre collectivité a adopté l'évolution tarifaire suivante de la part intercommunale du prix de l'assainissement :

- la partie fixe de 19 € H.T/an ;
- la partie variable ou proportionnelle de 0,25 € H.T / m3 d'eau consommée.

Il est à noter que cette nouvelle tarification sera applicable à compter du mois de Juillet 2005.

## **1.2 Travaux en matière de collecte et de traitement des eaux résiduaires**

### 1.2.1 Programme 2004 – Extension du réseau de collecte des eaux usées - Ville de Saint-Denis

La CINOR suite au transfert de compétence, a lancé sa première programmation d'assainissement sur la Commune de Saint Denis. Les rues concernées se répartissent en 3 lots :

- Lot 1 : Centre ville :
  - o Ruelle Turpin
  - o Ruelle Jasmin
  - o Rue Rolland Garros (tronçon Paris - Olivier)
  - o Rue Bertin (tronçon Fénelon – Source)
  - o Rue Jacob
  - o Ruelle Jacquemin et Impasse
  - o Rue Ste Anne (tronçon Auber-Dodu)
- Lot 2 : Moufia – Bois de nèfles :
  - o Route des ananas (entre CD 60 et les Bibassiers)
  - o Chemin des pruniers
  - o Chemin de la source (en partie)
- Lot 3 : Montgaillard – Bellepierre - Bretagne :
  - o Chemin Grand canal (en partie) - la Caroline

La collectivité n'a pas donné de suite au lot 3, suite au constat de pose d'une canalisation d'assainissement relevant d'une initiative privée.

Les autres opérations sont actuellement en cours d'exécution. Le montant de l'ensemble de ces lots est de 753 065,00 € H.T (817 075,53 € TTC).

### 1.2.2 Programme 2004 – Extension du réseau de collecte des eaux usées - Commune de Sainte Marie.

La CINOR suite au transfert de compétence, a lancé sa première programmation d'assainissement sur la Commune de Sainte Marie. Les rues concernées se répartissent en 3 lots :

- Lot 1 : Petit Bois Rouge – Ruelle Galabert – Ruelle des Flamboyants
- Lot 2 : La Ressource : Rue Routier Grandval, Allée des Cocos, Rue de Lagrange
- Lot 3 : Rivière des Pluies : Avenue Roland Garros.

Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation. Le montant de l'ensemble de ces lots est de 688 478,40 € H.T (746 999,06 € TTC).

### 1.2.3. Programme 2004 – Extension du réseau de collecte des eaux usées - Commune de Sainte Suzanne.

La CINOR suite au transfert de compétence, a lancé sa première programmation d'assainissement sur la Commune de Sainte Suzanne. Les rues concernées se répartissent en 3 lots :

- Lot n°1 : Quartier Français – Chemin Verger et Rue Guy Damour
- Lot n°2 : Deux Rives – Chemin Depalmas
- Lot n°3 : Village Desprez – Allée des Pensées d'eau et Allée des Gerberas
- Lot n°4 : Sainte-Vivienne – Rue de l'Eglise Sainte-Vivienne, rue Louis Aragon et sentier Pifareilly

Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation. Le montant de l'ensemble de ces lots est de 512 472,59 € H.T (556 032,76 € TTC)

#### 1.2.4 Traitement des résidus de la STEP de la Jamaïque – Commune de Saint Denis

En Décembre 2003, le Conseil Communautaire a adopté le principe de lancer un appel d'offres afin d'équiper la station de la Jamaïque en vue du traitement des boues et des graisses issues de l'épuration des eaux résiduaires.

Le marché de fourniture a été attribué en juin 2004 à l'entreprise MSE/OTV pour un montant de 245 126,00 € H.T.

La mise en place des équipements a été finalisée en juin 2005. Par ailleurs, afin d'améliorer les objectifs de traitement des la STEP, la Collectivité a souhaité en 2005 faire l'acquisition d'un agitateur adéquat.

#### 1.2.5 Franchissement de l'échangeur de Gillot – mise en œuvre d'une canalisation de collecte des eaux usées.

Le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées du quartier de la Rivière des Pluies à Sainte Marie, nécessite le franchissement de l'échangeur de Gillot, actuellement entrepris par la Région dans le cadre de l'échangeur de Gillot.

Réaliser cette canalisation aurait été plus difficile après la création du nouvel échangeur, compte tenu des autorisations de voirie qu'il faudra obtenir auprès des services de l'Etat.

Le marché de travaux a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert en 2004. La Communauté a décidé de retenir l'entreprise GTOI pour un montant de 176 318,00 € H.T (191 305,03 € TTC).

L'opération a débuté au dernier trimestre 2004, et devrait s'achever à la fin de l'année 2005.

#### 1.2.6 Quartier de la Montagne - Extension du réseau de collecte des Eaux Usées sur le chemin neuf.

Un contrat de maîtrise d'œuvre avait été initié par la ville de Saint-Denis avant le transfert de la compétence assainissement (26 Mars 2003).

L'objectif des travaux consiste à étendre les réseaux sur ce secteur, afin de le densifier, et de résorber des zones d'habitations « insalubres » sur les voies suivantes : chemin Neuf, chemin Commins, chemin Moulin Cader, et chemin Tamarins. Ils ont débuté au mois de Mars 2005.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération est de 1 600 000 € (études et travaux).

## **2. Instruction des documents d'urbanisme**

Dans le cadre de la compétence assainissement, la CINOR a pour obligation d'instruire les diverses demandes d'autorisation d'urbanisme au titre de l'assainissement.

Les avis portent sur les demandes de permis de construire, les certificats d'urbanismes, les permis de lotir,...

Cette intervention a pour objet de lutter contre l'insalubrité publique, et d'aider les usagers à protéger leur environnement (préservation des sols et sous sols, des nappes phréatiques...).

A titre indicatif, le nombre de dossiers traités (estimations annuelles sur la base des mois déjà écoulés – extrapolation aux mois restants) est mentionné dans le présent tableau.

Type de dossier	Nombre* total estimé de dossiers/an	Nombre* de dossiers ANC	% de dossiers ANC
<b>I- PC II- PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	1043	652	62
<i>DT Déclaration des travaux</i>	25	14	58
<i>LT Permis de lotir</i>	21	14	64
<i>CU Certificat d'Urbanisme</i>	271	202	75
<b>TOTAL</b>	1 360	755	-

\*Valeurs moyennes annuelles estimées pour 2005.

Par rapport à 2004, le nombre global de dossier traité a augmenté d'environ 12%.

### **3. Assainissement non collectif**

La CINOR dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, a pour obligation de développer plusieurs missions, d'ici l'année 2005.

Dans ce contexte, une plaquette d'information sur les enjeux associés à cette thématique, ainsi que des fiches techniques ont été élaborées par le service assainissement. Leurs buts consistent à sensibiliser les usagers et les entreprises oeuvrant dans le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, afin de définir les missions à mettre en œuvre dans le cadre de la création du futur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), notre collectivité a procédé au recrutement d'un Bureau d'études Spécialisé. Plusieurs scénarios de création de ce nouvel outil seront prochainement présentés.

L'an DEUX MILLE CINQ, le MARDI 28 JUN à 17H15, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en TROISIEME SEANCE ANNUELLE en la Salle Polyvalente de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, sur convocation légale du Président (CLOTURE DE SEANCE à 18H45).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil de la Communauté. Frédéric TECHER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

**TITULAIRES**

Jean-Louis LAGOURGUE/ Maurice GIRONCEL/Jean-Pierre FOURTOY/ Sylvie BILLAUD/ Yolande PAUSE/ Dominique FOURNEL/ Jean DALLEAU/ Daniel ALAMELOU/ Jean Hugues POYNIN/ Hergès LAN-CHIN/ Nicole LAURET / Marie Ghislaine RAMASSAMY/ Joseph CLAIN/ Antoine MINATCHY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Marie Aillette DEFLORE/ Hervé MARODON/ Sylvain MOUNIGAN/ Yves FERRIERES/ Vivienne DALLEAU/ Christine ZAGLEWSKI/ Marie Jeannine MAILLOT/ Michel BRIET/ Nadine ECLAPIER/ Clémentine MURAT/ Marie Jocelyne AUBRAS / Harry Claude MAILLOT/ Marie-Claude DAMON / Josette BOURANE/ Frédéric TECHER.

**SUPPLEANTS**

Jean-Pierre SERVEAUX	suppléant	Gino PONIN BALLOM
Roger RAMASSAMY	suppléant	Roberto MOIOLI

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE**

Néant

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESIDENCE DE SEANCE**

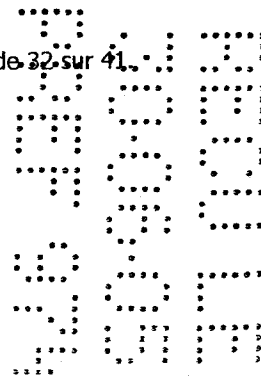
\* En application de l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les rapports n°2005/3-01 et 2005/3-04, relatif au vote du Compte Administratif 2004 de la CINOR du Budget Principal et du Budget Assainissement, Maurice GIRONCEL a assuré la présidence de séance à la place de Jean-Louis LAGOURGUE, momentanément absent.

**DEPLACEMENTS D'ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX  
(momentanément ou définitivement)**

Jean-Louis LAGOURGUE	17h23 (sortie) 17h35 (sortie)	Rapport n°2005/3-01 Rapport n°2005/3-04
Yves FERRIERES	17h43 (sortie) 17h56 (retour)	Rapport n°2005/3-06 Rapport n°20053-12

Le Président certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché au siège de la CINOR, ainsi qu'aux portes des Mairies de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, le 04 JUIL. 2005 et que le nombre de membres présents du Conseil de la Communauté, à l'ouverture de la séance, a été de 32 sur 41.

LE PRESIDENT  
Jean-Louis LAGOURGUE



**RAPPORT N°2005/3-01  
au Conseil de la Communauté  
en séance du mardi 28 juin 2005**

**OBJET**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DE LA CINOR – BUDGET PRINCIPAL**

Le vote du compte administratif de la C.I.NO.R. constitue l'arrêté définitif des comptes et permet ainsi de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après avoir détaillé la structure des dépenses et des recettes, la nécessité d'avoir une vision globale de la gestion de la communauté nous conduit à vous exposer les indicateurs de gestions les plus significatifs du compte 2004 afin de donner une vision de l'évolution de la situation financière de notre Communauté.

Il vous est rappelé en préliminaire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004, on dénombrait 2 461 groupements à fiscalité propre soit une centaine de plus qu'au début de l'année 2003. Ces groupements regroupent 50,7 millions d'habitants soit 82% de la population française.

Au niveau macro économique, après une faible croissance de +0.5% en 2003, l'année 2004 a connu une demande intérieure soutenue par la bonne consommation des ménages et aussi par l'investissement des entreprises, qui a porté ce taux à +2,5%.

En 2004, les réformes budgétaires de l'Etat ont bouleversé les recettes courantes des EPCI qui sont essentiellement composées des dotations de l'Etat et du produit de la fiscalité. C'est ainsi que la refonte des dotations engagée par la loi de finances a conduit à intégrer à la DGF la compensation au titre de la suppression progressive de la part salaires. Notre DGF comprend désormais deux parts :

- la dotation d'intercommunalité (préexistante à la réforme)
- la dotation de compensation (regroupant l'ancienne part salaires et la compensation des baisses de DCTP).

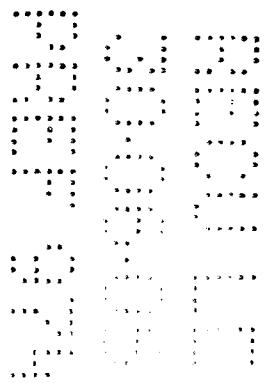
Concernant la taxe professionnelle, après la suppression progressive de la part salaires de 1999 à 2003 visant à stimuler l'emploi, la réduction progressive de la fraction des recettes de 2003 à 2005, une nouvelle réforme a été annoncée par le Président de la République. C'est la composante valeur locative des équipements et biens matériels qui est concernée afin de dynamiser l'investissement des entreprises.

Au vu de ces éléments, il nous faut rester vigilant sur ces évolutions qui influent directement sur les finances de notre collectivité.

Le compte administratif 2004 de la CINOR a été arrêté à hauteur de :

En dépenses : 102 515 484.37 €

En recettes : 107 990 900.49 €



	Dépenses 2002	Recettes 2002	Dépenses 2003	Recettes 2003	Dépenses 2004	Recettes 2004
<b>Section d'investissement</b>						
Prévisions	29 640 943.28	29 640 943.28	32 295 115.16	35 295 115.16	33 596 415.30	33 596 415.30
Réalisations	16 467 384.07	11 474 524.79	25 302 285.14	24 509 573.53	19 652 488.39	19 116 194.67
Taux de réalisation	55,56%	38,71%	71.69 %	69.44 %	58.50%	56.90%
<b>Section de fonctionnement</b>						
Prévisions	84 040 535.48	84 040 535.48	82 044 022.88	82 044 022.88	87 671 950.42	87 671 950.42
Réalisations	79 903 043.85	83 459 517.84	78 896 285.71	81 158 488.76	82 862 995.98	88 874 705.82
Taux de réalisation	95,08%	99,31%	96.16 %	98.92 %	94.51%	101.38%
<b>TOTAL DES REALISATIONS</b>	<b>96 370 427.92</b>	<b>94 934 042.63</b>	<b>104 198 570.85</b>	<b>105 668 062.29</b>	<b>102 515 484.37</b>	<b>107 990 900.49</b>

Les résultats dégagés à la clôture de l'exercice se déclinent comme suit entre les sections :

	Rappel résultats 2002	Rappel résultats 2003	Résultats 2004
Investissement	- 4 992 859.28	- 792 711.61	- 536 293.72
Fonctionnement	+ 3 556 473.99	+ 2 262 203.05	+ 6 011 709.84
Résultat global de clôture	- 1 436 385.29	+ 1 469 491.44	+ 5 475 416.12

Les résultats dégagés en prenant en compte les restes à réaliser se déclinent de la façon suivante :

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat 2004	536 293.72	
Restes à réaliser	7 766 610.47	3 217 839.71
<b>Total investissement</b>	<b>8 302 904.19</b>	<b>3 217 839.71</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat 2004		
Restes à réaliser		6 011 709.84
<b>Total fonctionnement</b>		<b>6 011 709.84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 302 904.19</b>	<b>9 229 549.55</b>



La section d'investissement est déficitaire de : 5 085 064.48 €

La section de fonctionnement est excédentaire de : 6 011 709.84 €

Le résultat global de clôture est excédentaire de : 926 645.36 €

## I- STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 PAR NATURE

Cette présentation par nature des dépenses et des recettes permet de faire un rapprochement avec les chiffres de l'exercice 2002 et 2003.

### A) INVESTISSEMENT

#### 1°) DEPENSES :

L'évolution des dépenses réelles et d'ordres est retracée dans le tableau qui vous est présenté ci-dessous :

LIBELLES	Rappel 2002	Rappel 2003	Exécution 2004
Acquisitions	4 838 994.57	6 266 955.20	6 201 980.78
concernant Véhicules	417 664.68	10 070.27	368 524.20
Mobiliers	51 562.90	21 744.50	43 059.10
Informatique & logiciels	782 979.22	931 475.95	385 937.40
Autres (divers bacs)	1 185 046.15	3 455 001.63	1 053 088.80
Terrain	2 401 741.62	1 848 662.85	4 351 371.28
Frais d'études	68 068.48	748 432.03	82 699.10
Travaux en cours	5 434 776.15	12 220 089.41	10 452 202.64
Acquisition titre de participation	119 900.00		62 500.00
Remboursement de Capital	840 989.90	972 065.78	1 552 859.59
Autres			17 117.03
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>11 302 729.10</b>	<b>20 207 542.42</b>	<b>18 369 359.14</b>
<u>Mouvements d'ordres</u>			
Déficit année n-1		4 992 859.28	792 711.61
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 043 858.82	50 000.00	253 158.00
Moins values de cession			81 032.57
Intérêts courus non échus (ICNE)	55 251.05	51 883.44	156 227.07
Acquisitions bacs (CITEC)	2 388 605.91		
Reprise sur provisions	1 676 939.19		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>16 467 384.07</b>	<b>25 302 285.14</b>	<b>19 652 488.39</b>

La liste des travaux réalisés en 2004 vous est présentée en annexe n°1.

#### 2°) RECETTES :

L'évolution des recettes réelles et d'ordres est retracée dans le tableau qui vous est présenté ci-dessous :



	Rappel 2002	Rappel 2003	Exécution 2004
Emprunts	0.00	9 500 000.00	6 000 000.00
FCTVA	0.00	4 484 507.00	2 076 041.00
Subvention	3 992 477.08	4 055 805.23	2 298 779.67
Résultat reporté	1 546 380.61		
Affectation résultat de la Section de Fonctionnement	49 026.53	2 821 259.99	2 262 203.05
Autres			767.56
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 587 884.22</b>	<b>20 861 572.22</b>	<b>12 637 791.28</b>
<u>Mouvements d'ordres</u>			
Provisions			2 022 277.47
Sorties de l'actif			134 032.57
Subvention Bacs (CITEC)	2 388 605.91		
Amortissement	3 446 151.22	3 491 774.24	4 003 888.46
Intérêts courus non échus	51 883.44	156 227.07	318 204.89
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>11 474 524.79</b>	<b>24 509 573.53</b>	<b>19 116 194.67</b>

## B) FONCTIONNEMENT

### 1°) LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous vous retrace les principales dépenses de cette section en rappelant les charges honorées au titre des années précédentes.

Libellés	Rappel 2002	Rappel 2003	Exécution 2004
Charges à caractère général	38 816 493.72	40 396 849.78	41 654 852.44
<i>dont Transport urb &amp; scol</i>	16 813 306.70	18 521 809.84	18 307 263.98
<i>dont Environnement</i>	18 779 813.68	19 338 300.63	20 405 070.23
<i>dont Communication</i>	558 850.00	404 595.19	714 669.23
Personnel	7 032 845.20	7 467 911.71	7 523 267.21
Subv. Associat° et communes	25 705 512.92	26 108 258.53	25 877 701.37
Intérêts de la dette	613 573.10	709 273.88	909 380.69
Autres dépenses (indem, franchises,...)	4 236 584.25	565 990.50	419 390.88
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>76 405 009.19</b>	<b>75 248 284.40</b>	<b>76 384 592.59</b>
<u>Mouvements d'ordres</u>			
Valeurs des immobilisations cédées			134 032.57
Amortissements & provisions	3 446 151.22	3 491 774.24	8 026 165.93
Intérêts Courus Non Echus (ICNE)	51 883.44	156 227.07	318 204.89
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>79 903 043.85</b>	<b>78 896 285.71</b>	<b>82 862 995.98</b>

Le travail entrepris pour maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement a permis de contenir sa progression à hauteur de 1.51% en 2004.

La liste détaillée des subventions accordées aux associations, SEM et communes vous est présentée en annexe n° 2.

## 2°) LES RECETTES

Le tableau ci-dessous vous retrace les principales recettes de cette section en rappelant les produits perçus au titre des années précédentes.

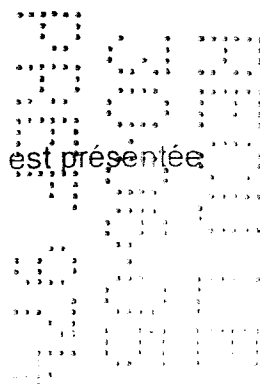
Libellés	Rappel 2002	Rappel 2003	Exécution 2004
➤ Fiscalité directe (voir annexe 3)	19 076 444.00	22 112 039.00	26 044 314.00
Compensation Etat / T.P. (voir annexe 3)	9 875 540.77	9 340 473.00	9 487 442.00
➤ Taxe d'enlèvement des O.M. (voir annexe 3)	14 973 412.76	15 499 053.00	16 018 063.52
➤ Dotation Globale de Fonct. (voir annexe 4)	9 069 786.06	9 024 014.00	9 164 900.00
➤ D.G.D transports et urbanisme (voir annexe 4)	2 352 012.77	2 401 546.39	2 478 467.58
➤ Versement transport (voir annexe 4)	20 280 021.74	20 247 625.77	22 984 876.56
Remb. CNASEA /CES et CEC	1 590 671.50	808 045.40	228 195.24
➤ Redevance spéciale enlèvement des ordures	263 442.80	289 753.26	299 699.25
➤ Divers autres recettes	136 309.42	598 841.50	1 678 330.03
➤ Excédent affecté au Fonct.	3 065 826.96	735 214.00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>80 683 468.78</b>	<b>81 056 605.30</b>	<b>88 384 288.18</b>
<i>Mouvements d'ordre</i>			
* Transfert de charges concernant SEMADER	1 043 858.82	50 000.00	253 158.00
SODIAC	543 858.82		235 158.00
SEDRE	500 000.00	50 000.00	
* Reprises sur provisions	1 676 939.19		
* ICNE	55 251.05	51 883.44	156 227.07
* Diff. Sur réal. (nég.) compte résultat.			81 032.57
<b>TOTAL</b>	<b>83 459 517.84</b>	<b>81 158 488.74</b>	<b>88 874 705.82</b>

La bonne progression des recettes réelles de fonctionnement (+9.51%) provient :

- du rattrapage des produits du versement transport des années antérieures (+13.52%)
- de la progression des bases de la TEOM qui engendre un produit en augmentation de 3.35% malgré la baisse du taux de 0.1%
- de la progression des bases et du taux de la taxe professionnelle en 2004 qui procurent un produit en augmentation de 17.78%.

## II – INDICATEURS DE GESTION

L'analyse rétrospective de la chaîne de l'épargne sur les cinq dernières années vous est présentée dans le tableau et le graphique ci-dessous.

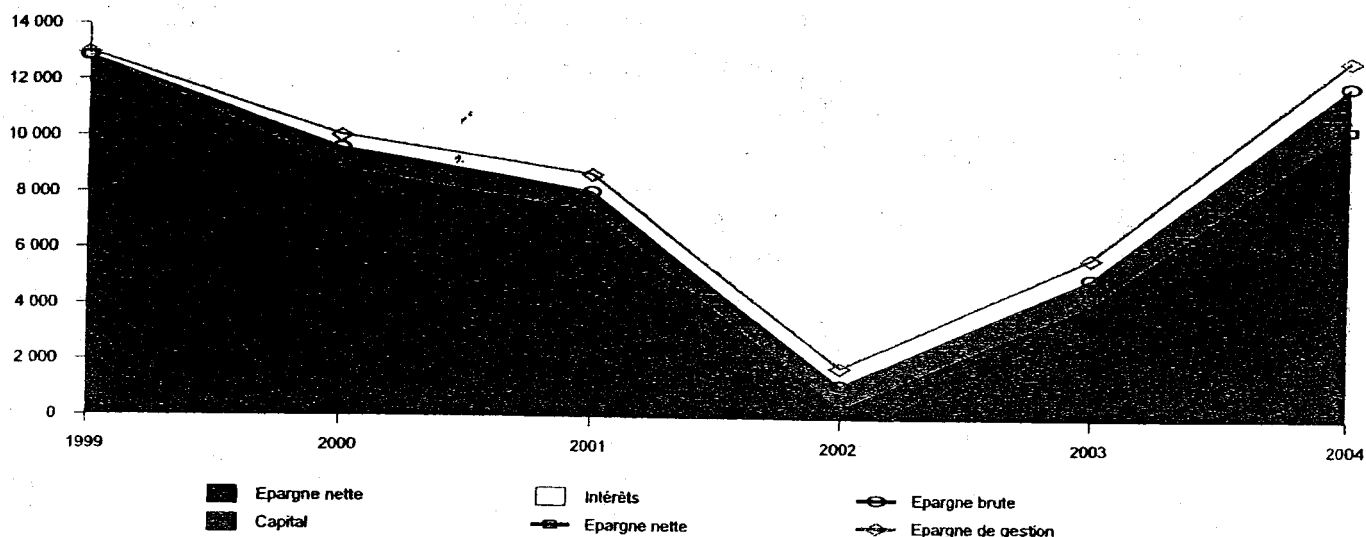


# CHAINE DE L'EPARGNE

K€

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Produits de fct. courant	49 600	68 261	74 898	77 567	80 154	88 206
- Charges de fct. courant	34 471	57 994	64 882	71 800	74 318	74 643
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>15 129</b>	<b>10 268</b>	<b>10 016</b>	<b>5 766</b>	<b>5 836</b>	<b>13 563</b>
+ Prod. exceptionnels larges	72	426	46	51	168	179
- Charges exceptionnelles larges	2 221	660	1 366	3 992	222	832
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>12 979</b>	<b>10 033</b>	<b>8 696</b>	<b>1 826</b>	<b>5 782</b>	<b>12 910</b>
- Intérêts	128	428	609	614	709	909
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>12 851</b>	<b>9 605</b>	<b>8 087</b>	<b>1 212</b>	<b>5 073</b>	<b>12 001</b>
- Capital	0	786	737	841	972	1 553
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>12 851</b>	<b>8 820</b>	<b>7 350</b>	<b>371</b>	<b>4 101</b>	<b>10 448</b>

Marges d'épargne



La remontée de l'épargne entamée en 2003 s'est poursuivie en 2004 et devrait suivre la courbe qui vous a été présentée lors de l'adoption du budget primitif 2005 si on suit la prospective budgétaire décrite dans notre programmation pluriannuelle des investissements.

La grille d'analyse financière qui vous est présentée ci-dessous permet de situer la CINOR vis-à-vis de l'ensemble des Agglomérations (colonne moyenne nationale 2003) et par rapport à une autre Communauté d'agglomération Réunionnaise d'importance démographique équivalente.

	2003	2004
Produits de fct. courant	80 154	88 206
- Charges de fct. courant	74 318	74 643
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>5 836</b>	<b>13 563</b>
+ Prod. exceptionnels larges	168	179
- Charges exceptionnelles larges	222	832
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 782</b>	<b>12 910</b>
- Intérêts	709	909
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 073</b>	<b>12 001</b>
- Capital	972	1 553
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>4 101</b>	<b>10 448</b>

**GRILLE D'ANALYSE - POSITIONNEMENT DE LA CINOR**

	CINOR 2002	CINOR 2003	CINOR 2004	Moyenne CA Métropole (2003) (a)	CA Réunion 2004
<b>I - ANALYSE FISCALE</b>					
<b>OFISCALITE</b>					
Taux de TP	13,29%	13,29%	12,63%	17,02%	16,30%
Bases nettes TP/habitant	760 €	875 €	937 €	1 480 €	914 €
Produit fiscal/habitant (compensat.comprised)	157 €	166 €	188 €	355 €	193 €
TEOM perçue/hab. (b)	80 €	83 €	86 €	66 €	62 €
DSC versée/hab.	40 €	40,8 €	45,50 €	26 €	13,0 €
Poids de la fiscalité TP/recettes de fonctionnement	38%	39%	40%		46%
<b>CGDF</b>	48 €	48 €	49 €	41 €/hab.	57 €/hab.
<b>Versement transport net utilisa.</b>	109 €	109 €	123 €	64 €/hab.	42 €/hab.
<b>II - ANALYSE FINANCIERE</b>					
<b>Affectation par la CINOR des ressources de la TP</b>					
Attribution de compensation aux communes membres	59%	57%	54%	62%	56%
Dotation de solidarité aux communes membres	26%	25%	23%	5%	7%
TP affectée à l'exercice des compétences par la CINOR	15%	18%	20%	32%	38%
<b>Dépenses de personnel</b>	38 €/hab	40 €/hab	40 €/hab	53€/hab.	24 €/hab.
Dépenses de personnel/ dépenses nettes de gestion hors AC+DSC	14%	15%	14%	23%	9%
<b>Dépenses d'équipement</b>	56 €/hab	103 €/hab	90 €/hab	44 €/hab.	80 €/hab.
<b>Epargne nette</b>	371 000 €	4 101 000 €	10 248 000 €		4 566 234 €
<b>Taux d'épargne nette (c)</b>	0%	5%	4%		6%

Population dgf = 186 135 habitants

(a) sources statistiques ADCF/Dexia 2003

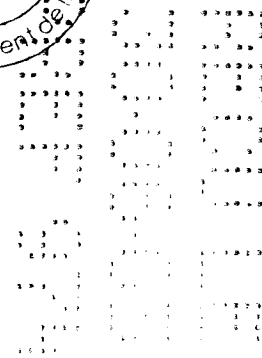
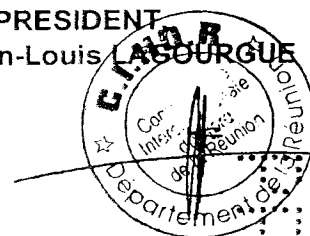
(b) source ACF/DEXIA budgets annexes C.Agglo

(c) Epargne/recettes réelles de fonctionnement

En italique, données relatives aux CA génération 2002

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE PRESIDENT  
Jean-Louis LASOURGUE



# ANNEXE N° 1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2004

COMPETENCES	REALISATIONS 2004
<b>ECONOMIE</b>	
Technopole (centre de ressources)	57 622,39
La Mare	8 270,36
AMU centre ville	25 099,22
Parc des expositions	755 425,47
Bois court	32 994,04
Autres	306,94
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>879 718,42</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Centre de déchets la Montagné	6 720,49
Déchetteries	73 379,83
Centre animalier	19 453,27
Lutte contre dépôts sauvages (réalisation de points poubelle)	31 855,61
Acquisitions diverses (bacs poubelles, BAV, CAP, composteurs,...)	1 053 088,80
Autres travaux	72 385,24
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 256 883,24</b>
<b>POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE</b>	
Centre funéraire de Prima	9 283,45
Cimetière paysager	50 207,34
Médiathèque intercommunale Ste Suzanne	22 151,22
Agrandissement Médiathèque de Ste Marie	101 245,98
Equipements de lecture publique	21 782,36
Mise en reseau informatique	108 360,51
Restauration collective	8 246,00
Zenith	578 284,62
Médiathèque de quartier Moufia	8 788,47
Bibliothèque annexe Autres	9 331,50
<b>TOTAL POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE</b>	<b>917 681,45</b>
<b>TRAVAUX</b>	
Siège CINOR	232 884,19
Divers travaux (Maison Montagne (APA volets) + autres )	31 921,56
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>264 805,75</b>
<b>TRANSPORT</b>	
Voiries	4 669 008,13
mandats de travaux	479 664,74
Gares routières	55 279,77
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>5 203 952,64</b>

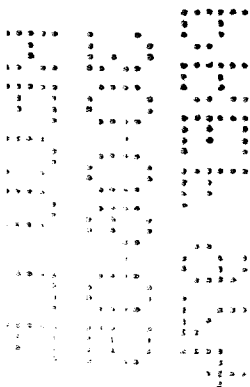
<b>TOURISME</b>	
OTI de Ste Marie	13 794,72
OTI de Ste Suzanne	25 861,20
BOCAGE / NIAGARA	291 606,49
Colorado (Parc et golf)	333 893,34
Villa Bédier	115 388,96
Front de mer de Saint Denis	656 253,37
Golf de Sainte Marie	20 980,74
Parc Bois Madame	48 876,04
Sentier littoral	316 616,73
Berges rivière des pluies	122 549,16
Site touristique Brulé / Montgaillard / SF	287 832,50
Mausolée	13 432,56
Mise en valeur site touristique	224 464,03
Nivellement et verdissement Jamaïque	400 299,45
Signalisation touristique & balisage	3 794,32
Signalisation touristique à Sainte Suzanne	23 695,72
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>2 899 339,33</b>
<b>AMENAGEMENT</b>	
DIVERS (P d'agglo, SCOT, cadastre...)	3 161,01
Acquisitions foncières (voir liste jointe)	4 351 371,28
CPA St Bernard	162 448,40
<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>	<b>4 516 980,69</b>
<b>AUTRES ACQUISITIONS</b>	
Concessions, brevets, licences,...	29 254,89
Autres acquisitions de matériels et mobiliers	768 265,81
<b>TOTAL AUTRES ACQUISITIONS</b>	<b>797 520,70</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 736 882,52</b>
----------------------	----------------------

#### Les autres dépenses d'investissement

Reversement de subvention	7 131,03
Remboursement capital de la dette	1 709 086,66
Moins valeur de cession	81 032,57
Acquisition titre Nord DEV	62 500,00
Caution versée	9 986,00
Charges à répartir (CPA payé en fonctionnement et transféré en inves	253 158,00
<b>TOTAL DES AUTRES DEPENSES</b>	<b>2 122 894,26</b>

<b>TOTAL GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 859 776,78</b>
---	----------------------



## ANNEXE N° 2

### SUBVENTIONS AUX COMMUNES, SEM ET ASSOCIATIONS

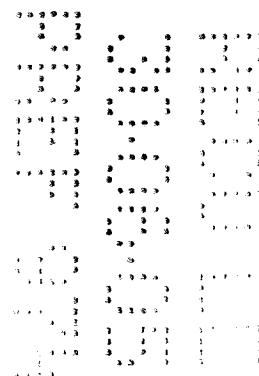
Attr. Compensation	2002	2003	2004	% d'évol. entre 2003 & 2004
St Denis	13 560 367,00	13 895 409,00	13 958 073,84	0,45
Ste Marie	3 151 319,00	3 226 131,00	3 242 491,00	0,51
Ste Suzanne	553 044,00	603 393,00	615 696,00	2,04
<b>TOTAL ( A )</b>	<b>17 264 730,00</b>	<b>17 724 933,00</b>	<b>17 816 260,84</b>	<b>0,52</b>

Dotation de solidarité communautaire	2002	2003	2004	% d'évol. entre 2003 & 2004
St Denis	5 142 609,00	5 254 501,70	4 515 073,40	-14,07
Ste Marie	1 239 864,80	1 341 195,50	1 191 266,30	-11,18
Ste Suzanne	1 076 171,20	1 004 302,80	893 660,30	-11,02
<b>TOTAL ( B )</b>	<b>7 458 645,00</b>	<b>7 600 000,00</b>	<b>6 600 000,00</b>	<b>-13,16</b>

Subventions versées aux associations	2002	2003	2004	% d'évol. entre 2003 & 2004
OTI	373 142,94	332 546,00	333 077,00	0,16
SPA	244 183,72			
GIHP	42 685,72	45 000,00	70 000,00	55,56
CAP NORD	45 734,71	75 000,00	70 000,00	-6,67
Ass A.D.A.C.S.			9 450,00	
Ass TECHNOPOLE	52 000,00	88 000,00	91 123,20	3,55
ORA	43 048,98		83 000,00	
Ass PROXIMA			63 000,00	
ACOD		9 732,00		-100,00
Ass Golf du Colorado		48 000,00	25 000,00	-47,92
SODIAC (sentier littoral)		19 000,00		-100,00
GLEM		4 200,00	41 300,00	883,33
KAIASSE		69 052,11	71 032,89	2,87
APSM	10 412,19	42 795,42	59 246,10	38,44
Ass PASREL			12 600,00	
A.F.M.			900,00	
CIRAD			5 760,00	
<b>TOTAL ( C )</b>	<b>811 208,26</b>	<b>733 325,53</b>	<b>935 489,19</b>	<b>27,57</b>

Subventions versées aux SEM	2004
SEMADER (CPA Cne Bègue et CPA Terrain Elisa)	253 158,00
SODIAC (ZAC Technopole)	272 793,34
<b>TOTAL ( D )</b>	<b>525 951,34</b>

<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ( A+B+C+D )</b>	<b>25 877 701,37</b>
--	----------------------





# ANNEXE N° 3

## EVOLUTION DE LA FISCALITE

### I - LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

I.P.	2002			2003			2004		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
Communes	116 626 578	12,47	14 543 334	131 226 984	12,48	16 377 128	138 858 661	13,89	19 287 468
St Denis	21 481 010	17,22	3 699 030	27 703 510	16,71	4 629 257	31 204 983	17,58	5 485 836
Ste Suzanne	3 430 000	16,67	571 781	3 900 596	16,22	632 677	4 430 361	17,16	760 250
<b>TOTAL</b>	<b>141 537 588</b>	<b>13,29%</b>	<b>18 810 345</b>	<b>162 831 090</b>	<b>13,29%</b>	<b>21 640 252</b>	<b>174 494 005</b>	<b>14,63%</b>	<b>25 533 554</b>
	Dot. Comp.		10 414 930	Dot. Comp.		9 328 117	Dot. Comp.		9 487 442
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>29 225 275</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 968 369</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>35 020 996</b>
		% de progression 2001 et 2002	3,69		% de progression 2002 et 2003	5,96		% de progression 2003 et 2004	13,09

En 2004, il est à noter que:

La dotation de compensation est séparée en deux:

\* Dot de compensation des groupements: 7 933 650€

\* Dot de compensation de la Taxe profes: 1 553 792€

510 760€ ont été versés au titre des rôles supplément.

### II- LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

I.P.	2002			2003			2004		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
Communes	116 819 427	11,10	12 966 956	121 948 728	10,90	13 292 411	126 162 977	10,80	13 660 531
St Denis	12 343 105	11,00	1 357 742	13 670 381	10,90	1 490 072	14 642 149	10,80	1 585 406
Ste Suzanne	5 710 214	11,00	628 124	6 091 869	10,90	664 014	6 964 214	10,80	754 063
<b>TOTAL</b>	<b>134 872 746</b>		<b>14 952 821</b>	<b>141 710 978</b>		<b>15 446 497</b>	<b>147 769 340</b>		<b>16 000 000</b>
		% de progression 2001 et 2002	3,66		% de progression 2002 et 2003	3,30		% de progression 2003 et 2004	3,58

## ANNEXE N° 4

### AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS FISCALITE)

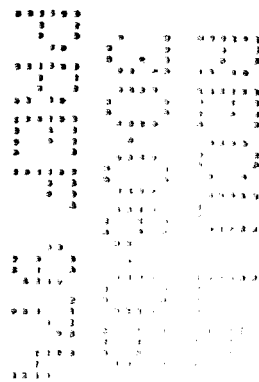
DGD Transport scolaire	2002	2003	2004	% d'évol. 03 & 04
Saint Denis	1 346 028,00	1 376 907,00	1 403 488,00	1,93
Sainte Marie	526 335,24	538 409,81	548 803,73	1,93
Sainte Suzanne	461 383,07	471 967,58	481 078,85	1,93
<b>TOTAL</b>	<b>2 333 746,31</b>	<b>2 387 284,39</b>	<b>2 433 370,58</b>	<b>1,93</b>

Une somme de 45 097 euros nous a été versée au titre de

DGD urbanisme                    5 097,00 euros  
DGD Bibliothèque                40 000,00 euros

Dotation Globale de Fonctionnement	2002	2003	2004	% d'évol. 03 & 04
Dotation de base	959 955,00	977 714,00	1 000 552,00	2,34
Dotation de péréquation	7 733 728,00	7 965 975,00	8 082 769,00	1,47
Garantie	330 331,00	80 325,00	81 579,00	1,56
<b>TOTAL</b>	<b>9 024 014,00</b>	<b>9 024 014,00</b>	<b>9 164 900,00</b>	<b>1,56</b>

Versement Transport	2002	2003	2004	% d'évol. 03 & 04
Montant perçu	20 280 021,74	20 247 625,77	22 984 876,56	13,52



**DELIBERATION N° 2005/3-01  
du Conseil de la Communauté  
en séance du 28 juin 2005**

**OBJET**

**NOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DE LA CINOR – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

vu le Code Général des Collectivités Territoriales (Livre II/ La coopération intercommunale – Titre 1<sup>er</sup> / Etablissement Publics de coopération Intercommunale – Chapitre 1<sup>er</sup> / Dispositions communes – Chapitre VI / Communauté d'Agglomération) ;

vu l'Arrêté Préfectoral n° 1320/SG/DRCT/3 en date du 20 juin 1997 fixant le périmètre du projet de Communauté comprenant les Communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne ;

vu l'Arrêté Préfectoral n° 2686/SG/DRCT/3 en date du 22 octobre 1997 créant la Communauté de Communes C.I.N.O.R ;

vu l'Arrêté Préfectoral n° 4462/SG/DRCT/3 en date du 28 décembre 2000 transformant la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en Communauté d'Agglomération ;

sur le RAPPORT n°2005/3-01 du Président ;

vu le Rapport de Dominique FOURNEL, présenté au nom de la Commission Administration / Finances ;

sur l'avis de ladite Commission joint en annexe ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE UNIQUE**

Approuve le compte administratif 2004 de la CINOR – budget principal qui a été arrêté de la façon suivante :

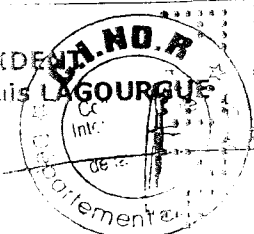
**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	82 862 995.98 €
Recettes :	88 874 705.82 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :	19 652 488.39 €
Recettes :	19 116 194.67 €

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis le 30 JUIN 2005

LE PRESIDENT  
Jean-Louis LAGOURGUE  


**AVIS DE LA COMMISSION**

**RAPPORT N° 2005/3-01**

**OBJET**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DE LA CINOR - BUDGET PRINCIPAL**

**COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

La commission émet un avis favorable.